



*Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - 78188 Montigny-le-Bretonneux
J. LIENHARDT - 01 30 96 92 10 - jean.lienhardt@insee.fr
F. BEAUFILS - 01 30 96 90 70 - francoise.beaufils@insee.fr
Fax : 01 30 96 92 35
Site internet du CRIES : www.cries-idf.fr*

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

DU 16 OCTOBRE 2012

CRIES de la Région Île-de-France

*Les secrétaires généraux du CRIES
Éric Gillet et Jean Lienhardt*

SOMMAIRE

Introduction

1. Intervention de M. Boucherat, Président du CESER page 5
2. Intervention de M. Girodot, Président du CRIES page 7
3. Intervention de Mme Lagarde, Vice-présidente du CRIES page 7

Programme

1. Bilan de l'activité du CRIES (2011 - 2012) page 9
2. Présentation de la conjoncture
 - ▶ Nouveau dispositif conjoncturel page 11
 - ▶ Point de conjoncture francilienne et mise au point d'un indicateur régional avancé de conjoncture page 13
3. Information sur les extensions régionales d'enquête nationale page 22
4. Travaux en cours dans les commissions du CESER page 27
5. Les résultats du recensement agricole 2010 en Île-de-France page 30
6. Programme de travail du CRIES (mi-2012 / mi-2013) page 38
7. Réactions au programme de travail et conclusions page 41

Clôture

- Intervention de M. Girodot page 41

- Annexes page 42

Interventions

Jean-Claude BOUCHERAT, président du CESER d'Île-de-France

Jean-Louis GIRODOT, président du CRIES d'Île-de-France

*Sylvie LAGARDE, vice-présidente du CRIES d'Île-de-France
et directrice régionale de l'Insee Île-de-France*

*Jean LIENHARDT, secrétaire général du CRIES,
direction régionale de l'Insee Île-de-France*

*Lucien POLLINA, chef du service statistique de la direction régionale
de l'Insee Île-de-France*

*Xavier DESRAY, service Prospective et évaluation de l'unité développement
du Conseil Régional d'Île-de-France*

*Florence REY, service Prospective et évaluation de l'unité développement
du Conseil Régional d'Île-de-France*

*Éric GILLET, secrétaire général du CRIES,
Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France*

*Christine CHEVEAU, service régional de l'information statistique et économique
de la Driaaf Île-de-France*

Les diaporamas présentés lors de l'assemblée plénière du CRIES d'Île-de-France du 16 octobre 2012 sont téléchargeables sur le site internet du CRIES, menu « Ses travaux », rubrique « Les assemblées plénières ».

Assemblée plénière du CRIES du 16 octobre 2012

Introduction

Jean-Louis GIRODOT

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie de votre présence. Je suis très heureux de vous accueillir pour cette assemblée plénière du Comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES). Je tiens à remercier notre Préfet et la préfecture, en particulier Christophe Centonze - qui participe étroitement à nos travaux - de nous recevoir dans les locaux de la Préfecture de Paris et d'Île-de-France. Un mot de présentation pour cette tribune : je suis le président du CRIES et Sylvie Lagarde, directrice régionale de l'Insee d'Île-de-France, en est la vice-présidente.

Avant de commencer nos travaux, je vais passer la parole à M. Boucherat, président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) qui va nous dire quelques mots et qui nous soutient ; je l'en remercie déjà...

1. Intervention de Jean-Claude BOUCHERAT, Président du CESER d'Île-de-France

Merci cher Jean-Louis. Mesdames et Messieurs, chers amis, c'est toujours avec un grand plaisir que je me retrouve parmi vous à l'occasion de l'assemblée plénière du Comité régional pour l'information économique et sociale d'Île-de-France, le CRIES. C'est toujours un temps fort à nos yeux, dans nos têtes et dans nos cœurs, qu'il y ait ce moment de retrouvailles, ce moment de partage et à chaque fois j'y viens avec cette conviction... Jean-Louis, tu le sais mieux que d'autres. J'interviens chaque année, c'est l'honneur qui m'est fait, au nom de notre assemblée, et sur votre invitation M. le président et Mme la vice-présidente, directrice régionale de l'Insee Île-de-France, Sylvie Lagarde, que je remercie aussi de son attention sur le CESER, sur les travaux que nous y faisons. Je remercie également Jean Lienhardt et Éric Gillet qui nous accompagnent et ce, en tant que secrétaire général du CRIES ; c'est-à-dire que nous sommes dans un équilibre constant et dans une proximité et c'est tout à fait réconfortant.

Ces assemblées plénières auxquelles vous participez, auxquelles vous apportez vos compétences, vos histoires, au sens le plus noble du terme, permettent à tout le monde et à chacun venant d'horizons extrêmement différents de pouvoir débattre et de partager - un mot qui à nos yeux a beaucoup d'importance - concertation, échanges, c'est ce que nous faisons. Ce sont des valeurs qui, aujourd'hui et plus qu'à un autre moment sans doute, nous rapprochent vous toutes et tous et nous membres du CESER d'Île-de-France, cette deuxième assemblée régionale (1) qui a vocation finalement à accompagner toutes celles et ceux qui sont dans la perspective de décisions à prendre que ce soit au niveau de l'État ou que ce soit au niveau des élus. Ce partage, cette concertation... c'est notre raison d'être, je dirai même c'est notre enrichissement permanent.

A cette occasion, je veux souligner une fois de plus le travail important qui est réalisé par le CRIES en tant normal, mais aussi, plus particulièrement cette année encore, et à rappeler où nous nous étions vus le 18 juin dernier, où nous avons évoqué les indicateurs territoriaux de développement durable, sujet de grande actualité. Il s'agissait de définir ce que l'on peut souhaiter mesurer, ce qui implique donc d'explicitier des définitions d'une richesse et d'un développement d'une part et de lier les indicateurs aux concepts de développement durable d'autre part. Nous sommes donc tout à fait dans ce sens.

(1) Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France a été créé en 1963, avec le Préfet Paul Delouvrier ; aussi, l'année prochaine, le CESER fêtera donc ses cinquante ans.

Pour appréhender cet ensemble, dans sa complexité, il faut développer des indicateurs capables de renvoyer une image fidèle de notre société d'un point de vue économique, social et environnemental ; et là, cela rejoint notre finalité au CESER. J'ajoute que ce sujet est d'une très grande actualité, au moment où le Conseil régional d'Île-de-France a lancé les États généraux de la conversion écologique et sociale, auquel le CESER est étroitement associé. Pour traduire cette association de grande proximité, le président Jean-Paul Huchon a souhaité que le CESER et son président puissent notamment conduire les réflexions au niveau du Conseil de suivi et d'évaluation de ces États généraux qui sont en cours ; cette mise en place, pour le président du CESER que je suis, se fera dans les prochains mois.

Les thématiques du CRIES en 2012 regroupent très souvent, me semble-t-il, des travaux qui sont dans notre proximité au CESER d'Île-de-France. Vous en parlerez tout à l'heure avec la présentation qu'Éric Gillet fera, au nom du CESER. Il y a bien sûr le SDRIF, le schéma directeur régional d'Île-de-France, où demain nous serons à l'hémicycle pour traiter de notre avis sur le SDRIF, ce long chemin que nous parcourons tous ensemble dans notre région et je vous invite à venir nous assister, nous écouter et participer avec nous à cette réflexion et ce, avant que nous ne concluons le schéma directeur avec le Conseil régional et l'État, le préfet de région en particulier, avant la fin de l'année prochaine.

Outre le SDRIF, il y a tout le reste d'une réalité économique, sociale et environnementale et que vous savez mettre en évidence. Vous ferez dans quelques instants, je pense, un bilan de l'année qui s'écoule et vous ne manquerez pas en plus d'analyser la conjoncture dans notre territoire... car dans la presse actuellement, il y a des indications tout à fait intéressantes sur la situation de la conjoncture en général dans notre pays et on voit que le regard pertinent de l'Insee, une fois de plus, permet d'éviter les positionnements abrupts définitifs que l'on peut avoir dans tel ou tel groupe ou organisation. Il faut vite que l'Insee revienne au premier rang pour pondérer, pour nous donner les éléments d'une véritable appréciation ; des éléments que vous nous apporterez tout à l'heure et que nous sommes dans l'attente en permanence.

Je dirai également qu'en ce qui concerne le CESER, nous allons avoir à proposer de nouvelles communications. Le CESER est fait pour donner des avis au travers de rapports sur un certain nombre de sujets - mais il y a aussi des moments où nous nous contentons de communiquer, une occasion de faire passer un certain nombre de messages - et qui rejoignent largement les travaux que vous pouvez faire au CRIES, comme tout récemment la présentation d'une note de conjoncture dans la filière aéronautique, dispositif essentiel dans notre région. Puis prochainement, début 2013, vous aurez à lire ou à entendre parler d'une production venant d'une de nos commissions « Agriculture, environnement et ruralité » qui traitera de la filière bois, un élément de notre économie quelquefois oublié.

En ce qui concerne l'ensemble de vos travaux - je le dis avec sincérité et avec conviction - ils témoignent du dynamisme de cette institution et de l'implication que chacune et chacun met dans la réalisation de ces travaux. C'est une nouvelle occasion de démontrer ce qu'est un réel partenariat ; ce qui est d'ailleurs une grande complémentarité entre des institutions qui à l'origine étaient éloignées et qui aujourd'hui se retrouvent très facilement. Nous l'avons démontré en Île-de-France.

Cher Jean-Louis, Chère Sylvie, je regrette beaucoup que le CRIES d'Île-de-France n'ait pas permis à l'ensemble de nos régions de développer ces comités régionaux de l'information économique et sociale. C'est le cœur d'une réflexion partagée... c'est comme cela, me semble-t-il, que l'on peut avancer ; malheureusement, nous l'avons déjà évoqué avec la précédente vice-présidente, Sylvie Marchand, nos homologues dans beaucoup de régions n'ont pas compris l'intérêt. Mais le lieu, le moment de la mise en commun, du partage que représente le CRIES et, à notre époque, c'est très important de mettre en évidence cette qualité du CRIES... Eh bien, nous

n'avons pas réussi dans la plupart des autres régions ! Il ne faut pas désespérer, rien n'est impossible définitivement, donc on va continuer à militer dans ce sens pour renforcer cette volonté de partager sur notre territoire. Parce que, être en Île-de-France, nous qui traitons du SDRIF, du Grand Paris, de la dimension Bassin parisien, nous ne pouvons pas penser qu'il n'existe qu'un CRIES en Île-de-France et, que dans les six régions limitrophes de la région francilienne, on ne puisse pas avoir ce CRIES. Imaginez que nous ayons un CRIES dans toutes ces régions, imaginez ce que l'on pourrait proposer - et avec quelle force -, grâce aux compétences que vous réunissez. Certes, je l'ai déjà dit, mais je le pense de plus en plus fortement, c'est ensemble que nous pouvons gagner du terrain et partager la réalité de ces terrains. Au CESER, à l'Insee nous le faisons, mais il y a ce maillon, qui est le CRIES, qui n'a pas encore réussi à réunir. Cela dit, j'espère que vous aurez la chance d'avancer ensemble, dans un CRIES peut-être inter régional, Bassin parisien, c'est mon vœu. Ceci est mon dernier mot.

Merci de votre attention et bon après-midi à vous.

2. Intervention de Jean-Louis GIRODOT, Président du CRIES d'Île-de-France

Merci M. le président du CESER, merci cher Jean-Claude non seulement pour ton allocution d'ouverture, mais surtout pour le soutien que tu nous apportes et les paroles que tu viens de prononcer. Je crois qu'effectivement, outre notre CRIES, il en existe deux autres en France qui fonctionnent. Mais on a bon espoir, m'informait Sylvie Lagarde, d'en voir naître un nouveau dans une importante région de notre pays.

Nous savons, cher Jean-Claude, que nous pouvons toujours compter sur ton appui, celui du CESER et je salue mes collègues, une vice-présidente et un secrétaire du CESER très en pointe sur les problèmes du tourisme. Nous sommes aussi aidés par les services de M. le préfet et de M. le président du Conseil régional. S'ils ne sont pas fréquemment avec nous lors de nos réunions, je tiens ici malgré tout à les saluer et à les remercier pour ce soutien.

Une fois encore, il m'est particulièrement agréable de me retrouver ici, parmi vous, dans cet auditorium de la préfecture. J'ai l'honneur de présider ce CRIES depuis 2008 et Sylvie Lagarde est à mes côtés pour en exercer, avec talent et compétence, la vice-présidence. Le CRIES rassemble des représentants de l'État, de la Région, des quatre collèges du CESER, de diverses institutions publiques et para-publiques qui ont vocation à produire ou à utiliser de l'information dans notre région. Le CRIES organise des rencontres sur des problématiques franciliennes et anime des groupes de travail. L'animation, la coordination et l'information mutuelle sont les trois grandes missions du comité. A l'écoute des utilisateurs, le CRIES se saisit de sujets pour lesquels subsiste une inadéquation supposée entre la demande et l'offre d'information, tous les sujets directement liés avec les préoccupations actuelles des décideurs régionaux et locaux.

Depuis le 29 avril 2011, les travaux du CRIES ont été très nombreux : rencontres, groupes de travail portant sur des sujets relevant d'intérêt général et avis d'opportunité délivrés par les formations « Ménages » ou « Entreprises » qui sont de la responsabilité de notre CRIES.

Comme vous le voyez, le CRIES ne ménage pas sa peine et son temps. Nous allons en parler tout au long de cet après-midi. Mais, je passe maintenant la parole à Sylvie Lagarde qui va nous commenter le programme de cette assemblée.

3. Intervention de Sylvie LAGARDE, Vice-présidente du CRIES d'Île-de-France

Merci bien. Avant d'en venir au vif du sujet, je voudrais tout d'abord vous dire quelques mots introductifs. Pour moi, c'est ma première assemblée plénière du CRIES dans mes fonctions et, auparavant, j'ai assisté à la rencontre du 18 juin sur les indicateurs territoriaux de

développement durable. Une journée que j'ai trouvé extrêmement riche avec beaucoup de débats et d'échanges avec la salle, mais aussi une confrontation plus opérationnelle avec d'un côté l'utilisation des indicateurs territoriaux de développement durable par les collectivités locales et, de l'autre, une présentation des aspects plus conceptuels de définitions et de méthodes.

Rapporteur pendant 5 ans de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du CNIS, je suis convaincue des enjeux et de l'importance de ce type d'instance, de mise en commun et de confrontations entre les utilisateurs de la statistique publique et les producteurs... L'objectif étant de mieux travailler ensemble, de cerner les besoins des utilisateurs auxquels le système statistique public ne répond pas et d'essayer de faire avancer ce système d'information de façon à ce qu'il puisse répondre au mieux aux besoins des utilisateurs.

Au niveau de la région, je suis directrice régionale de l'Insee Île-de-France depuis décembre 2011 et c'est mon premier poste en région. Je voulais vous faire part d'un constat d'étonnement depuis que je suis arrivée. En effet, je suis frappée de la richesse de cette région et tout à la fois de sa complexité en termes de gouvernance et de fonctionnement. Pour ce qui concerne la partie action régionale et système d'informations économiques et sociales, je suis frappée du nombre d'interlocuteurs avec lesquels nous sommes amenés à travailler, que ce soit les services de l'État, la Région, les agences d'urbanisme, les conseils généraux, les communes, les communautés d'agglomération, les associations, les chambres de commerce et d'industrie... En termes d'identité, la région Île-de-France présente une forte imbrication entre le niveau national et le niveau régional, ce qui renforce à la fois sa richesse et sa complexité, en matière de problématiques. Du coup, il me semble que pour travailler efficacement dans un paysage aussi foisonnant et aussi complexe, cela nécessite que l'on se concerte beaucoup, que l'on comprenne ce que l'on peut apporter les uns les autres et définir ainsi comment on peut travailler ensemble.

En matière d'informations économiques et sociales, c'est le rôle du CRIES d'organiser cette concertation et cette confrontation entre tous ces interlocuteurs qui interviennent sur ce champ de l'information économique et sociale. Aussi, je vous invite à lire la synthèse des programmes d'études des membres du CRIES réalisée chaque année par Françoise Beaufils et qui est disponible sur le site internet du CRIES. Ce document présente de façon structurée, autour de six grandes thématiques d'intérêt pour la région, les principales études et enquêtes statistiques qui sont menées par les différents membres du CRIES. C'est un document de référence qui permet de s'y retrouver dans le rôle que joue chacun d'une part, et présente l'ensemble du programme d'information économique et sociale de la région francilienne d'autre part.

Sur l'organisation de la journée, il y a d'abord des figures imposées lors de cette assemblée plénière. C'est le cas du bilan 2011-2012 de l'activité du CRIES présenté par Jean Lienhardt, secrétaire général du CRIES, qui sera également complété en toute fin de réunion par une présentation du programme de ce Comité pour l'année prochaine.

La deuxième figure imposée concerne le point autour du dispositif conjoncturel avec la présentation de la conjoncture en Île-de-France accompagnée de points nouveaux sur l'évolution du dispositif conjoncturel à l'Insee notamment, ainsi que les travaux qui sont en cours au Conseil régional de l'Île-de-France sur la mise au point d'un indicateur régional avancé de conjoncture qui répond à une demande très forte des utilisateurs.

Un point d'informations sur les extensions régionales d'enquête nationale présenté par Lucien Pollina de l'Insee qui permettra de faire un focus sur les sources d'informations disponibles au niveau régional, à travers les principales enquêtes mises à disposition cette année ou plus tard.

Dans ce programme, il y a également des figures libres. Aujourd'hui, on a souhaité mettre l'accent sur deux points particuliers. Le premier concernera les travaux du CESER, partie présentée par Éric Gillet, qui portera à la fois sur le CESER à travers son organisation et sa composition tout en faisant état des travaux des commissions thématiques et spécialisées dans le champ de l'information économique et sociale. Le second point sera consacré à la présentation

des résultats statistiques d'une opération importante qui est le recensement agricole 2010 en Île-de-France. La Driaaf présentera les résultats, en mettant en avant les innovations statistiques qui ont été mises en œuvre dans ce recensement agricole 2010.

Il est temps de rentrer dans le cœur du sujet, et je vais laisser la parole à Jean Lienhardt qui va nous présenter les activités du CRIES réalisées sur l'année passée.

1. Bilan de l'activité du CRIES (avril 2011 - septembre 2012)

Jean LIENHARDT

La précédente assemblée plénière ayant eu lieu en avril 2011, je vais faire un bilan couvrant une période un peu plus longue que ce que l'on a l'habitude de faire (*voir annexe 1*).

a) Gouvernance du CRIES

Les Hommes

- Un président pour trois ans
- Une vice-présidente CDI
- Un nouveau secrétaire général côté CESER (Éric Gillet)
- Un bureau renouvelé (Éric Mulot représentant le Conseil régional)

Les textes conventionnels

- Nouvelles compositions de l'assemblée et des formations (mise à jour des annexes de la convention suite à la RÉATE)

Les actes de l'assemblée plénière d'avril 2011

- Publiés sur le site www.cries-idf.fr.

b) Opportunités relatives à des extensions régionales d'enquêtes

Le rôle du CRIES dans le montage des extensions

- Entre le CNIS et le Comité du « label ».

Formation « ménages » (septembre 2011)

- Enquête « enquête information et vie quotidienne-2011 ».

Formation « entreprises » (octobre 2011)

- Enquête communautaire sur l'innovation (CIS-2010).

...plus dans la présentation de Lucien Pollina (à suivre).

c) Rencontre sur les projections démographiques : 14 novembre 2011

Prétexte : le nouveau modèle de projections démographiques « Omphale 2010 ».

Echanges sur les hypothèses des modèles de projection pour divers opérateurs (IAU îdF, Insee)

- Recalage des hypothèses franciliennes au vu des premières années de projection.

Divers points de vue :

- Le point de vue du CESER (rapport M. Vandenboomgaerde)
- Projections démographiques sur les populations dépendantes à 30 ans (Insee)
- Projections démographiques sur les populations utilisatrices des SAP (Crocis de la CCIP).

...à voir sur le site du CRIES *...ou des protagonistes*.

d) Atelier méthodologique RP - Séminaire sur les zonages

Atelier méthodologique RP

- Rapport des groupes de travail publiés en mars 2011
- Document de synthèse publié en mai 2011.

Séminaire sur les zonages

- Rappel : les zonages d'études (février 2011)
- Les carroyages à l'Insee (séance du 15 mars 2012)
- La précision et la qualité des résultats du RP (séance du 12 avril 2012)
- La description de l'occupation des sols (séance du 31 mai 2012).

Comptes rendus disponibles sur le site

...plus dans l'intervention de Christine Cheveau de la Driaaf d'Île-de-France (à suivre).

e) Rencontre sur les indicateurs territoriaux de développement durable : 18 juin 2012

Quelques antécédents

- Groupe de travail ARENE-Insee en 1999 (après 7 rapports thématiques 1996-1999) :
« Pour une meilleure information sur l'environnement francilien »
- Rencontre animée par l'IAU îdF et l'Insee en 2005 :
« Mesurer pour agir : la qualité de vie en Île-de-France ».

La construction des ITDD : problématiques et méthodes

- Point du dispositif d'observation aux différents niveaux (DATAR)
- Aspects méthodologiques et exemples d'ITDD (SOeS, IAU îdF, Insee)
- Stratégies sous jacentes (DRIEA, DRIEE).

Témoignages : usages et limites des ITDD dans la conduite des politiques locales

- Les « agendas 21 »
- Expériences : *communauté de communes, CG, régionale, ...OCDE.*

Discussion et perspectives

- Toutes les contributions et les actes de la rencontre sur le site du CRIES.

f) Les services à la personne

Les premiers travaux

- Groupe de travail régional & méthodologie (début 2010)
- Partenariat Insee, IAU îdF, Crocis de la CCIP (fin 2010- fin 2011).

Groupe de travail du CNIS relatif aux services à la personne

- Exploitation contradictoire des sources franciliennes (EP29)
- Apport du groupe de travail présenté en mars 2012 au CNIS (DARES) sur le site du CNIS.

Perspectives

- Mise à jour du kit de production DARES/Insee et adjonction de nouveaux modules (échéance printemps 2013 ; millésime 2010)
- ...actualisation des études IDF de 2011 (échéance 2013).

g) Les marronniers

Groupe de travail sur les indicateurs conjoncturels

- Lieu d'échanges et de réflexion sur les méthodes
- ...plus dans les présentations de Xavier Desray et Florence Rey (à suivre).

Synthèse des programmes de travail des membres du CRIES

- ...avec du retard, compte tenu de la date de l'AP (voir site CRIES)
- Exemple du CESER : présentation de *Éric Gillet* (à suivre).

Mise à jour du site *cries-idf.fr*

- Chargement des documents « historiques ».

Bureau du CRIES : tous les deux mois

- Prochaine réunion : 7 novembre 2012.

En conclusion, le CRIES essaie de toucher à tous les thèmes liés à l'information économique et sociale, par des méthodes un peu différentes et adapter en fonction du public. *Je ne sais pas si on réussit complètement... mais, on est content quand les gens veulent bien nous aider.*

Jean-Louis Girodot

Merci Jean pour ton intervention et ce bilan magistral de notre activité 2011-2012 du CRIES. Nous allons passer maintenant à la séquence conjoncture. M. Lucien Pollina, chef du service statistique de l'Insee d'Île-de-France, va nous présenter le nouveau dispositif conjoncturel.

2. Présentation de la conjoncture

▷ Nouveau dispositif conjoncturel

Lucien POLLINA

Bonjour. Je vais vous présenter le dispositif de suivi de la conjoncture francilienne dans la direction régionale (DR) de l'Insee. Un dispositif qui, comme vous le verrez, est en évolution depuis le début de l'année. Ce nouveau dispositif repose à la fois sur un tableau de bord des principaux indicateurs sur la conjoncture francilienne et sur des publications, avec les notes de conjoncture d'une part et les points conjoncturels d'autre part.

1) Tableau de bord sur la conjoncture en Île-de-France

Le tableau de bord est un élément nouveau qui a été mis au point par l'Insee au printemps dernier pour l'ensemble des directions régionales en France. Bien sûr, nous ne sommes pas la seule région où nous suivons la conjoncture, mais il a semblé utile et plus efficace à l'Insee de mettre au point un tableau de bord - comprenant un certain nombre d'indicateurs - qui soit structuré de façon commune à toutes les régions.

Ce tableau de bord présente des indicateurs clés présentés de façon harmonisée et consultables sur le site Internet de chaque DR. Pour la région Île-de-France : www.insee.fr/fr/regions/idf/. Ces indicateurs qui figurent dans les tableaux de bord régionaux, en particulier dans le nôtre, sont mis à jour régulièrement à la même date dans toutes les régions ; ils concernent quatre domaines principaux et particulièrement importants qui peuvent être suivis de façon conjoncturelle en région : l'emploi et le marché du travail, les entreprises, la construction neuve et le tourisme.

Auparavant, et avant que ce tableau de bord ait été mis au point, nous avions à la DR d'Île-de-France une publication régulière dans notre revue *Faits et chiffres* des principaux résultats conjoncturels - données conjoncturelles produites par l'Insee -, en particulier sur des thèmes spécifiques : l'emploi, le taux de chômage, les entreprises et le tourisme. Avec l'arrivée de ce tableau de bord, nous avons cessé la publication de ces *Faits et chiffres* conjoncturels et ce, depuis septembre 2012. En revanche, cette revue continue toujours d'exister et d'être diffusée

sur notre site Internet pour la mise à disposition des résultats structurels sur des enquêtes ménages ou entreprises en région Île-de-France.

Pour chacun des quatre thèmes, je vais vous présenter les indicateurs qui sont publiés dans ces tableaux de bord :

- Tout d'abord, sur le thème de l'emploi et du marché du travail, sont présentées des séries sur l'emploi salarié marchand, les emplois intérimaires, les activités partielles, le taux de chômage, les demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) et les offres d'emploi.
- Dans le domaine des entreprises, nous publions des données conjoncturelles sur les créations d'entreprises et sur les défaillances d'entreprises.
- Pour la construction neuve, ce sont des séries sur les logements autorisés, les logements commencés, les locaux autorisés et les locaux commencés.
- Enfin, pour le quatrième thème, le tourisme, nous publions des données conjoncturelles sur le nombre de nuitées dans les hôtels et dans les campings.

Toutes ces séries sont communes à toutes les directions régionales. En plus de ce tronc commun, on a la possibilité d'ajouter des séries - indicateurs complémentaires - pour chacune des régions. En Île-de-France, nous avons choisi les taux d'occupation des hôtels à Paris et pour l'ensemble de la région Île-de-France.

2) Publications conjoncturelles

Le deuxième point de ce dispositif sont les notes de conjoncture. Autant la mise au point du tableau de bord était quelque chose de nouveau au niveau de l'ensemble des DR de l'Insee, autant les notes de conjoncture existaient déjà depuis un certain temps.

En Île-de-France, nous avons pris l'habitude de publier deux notes de conjoncture chaque année et en collaboration avec nos partenaires régionaux : Banque de France, Comité régional du tourisme, Conseil régional, Crocis de la CCIP, Direccte, Pôle emploi, Rexecode et direction interdépartementale des Douanes.

Il s'agit d'un travail en collaboration entre la DR de l'Insee et ses partenaires régionaux. Lors de chaque note de conjoncture, les services de la préfecture de région organisent une réunion d'échanges pour analyser la conjoncture régionale. A la suite de cette réunion, qui permet d'échanger sur l'ensemble des informations conjoncturelles dont chacun dispose, une note de conjoncture est ensuite rédigée et publiée dans la collection *Île-de-France à la page* de la DR. Structurée de la même façon, la note présente d'une part la conjoncture internationale et nationale - synthèse de l'analyse présentée dans la note de conjoncture nationale de l'Insee - et, d'autre part, les principales évolutions conjoncturelles disponibles en région. A l'occasion de la sortie de cette note de conjoncture, la DR émet un communiqué de presse.

S'agissant du calendrier des parutions des notes de conjoncture, celui-ci a été modifié en 2012. Auparavant, les deux notes étaient publiées en janvier et juillet. Désormais, elles seront publiées en avril et en octobre. En avril, nous disposerons des données sur l'année précédente et des prévisions sur le 1^{er} semestre de l'année en cours ; en octobre, nous avons des données disponibles sur le 1^{er} semestre de l'année en cours et des prévisions sur le 2^e semestre. Actuellement, nous préparons la note de conjoncture d'octobre qui paraîtra le 30 octobre prochain. Cette note présentera les principaux résultats économiques en France et au niveau international au cours du 1^{er} semestre, des prévisions jusqu'à la fin de l'année, ainsi que des séries conjoncturelles purement régionales sur les résultats dont on dispose, en général sur le 1^{er} semestre 2012, voire quelquefois jusqu'en juillet ou août pour certaines séries.

De même que le tableau de bord, les notes de conjoncture de l'ensemble des DR de l'Insee seront harmonisées. Dès octobre, le premier point sera commun à toutes ces notes, il concerne un focus et un résumé de la conjoncture nationale et internationale effectués par l'Insee. En 2013,

l'harmonisation de ces notes de conjoncture au niveau de toutes les DR de l'Insee s'étendra à la deuxième partie, c'est-à-dire à la présentation des indicateurs conjoncturels régionaux.

Au sein de notre dispositif conjoncturel, un deuxième type de publication conjoncturelle concerne les points conjoncturels. Plus brefs que les notes de conjoncture précédentes, ils sont mis à jour uniquement par l'Insee. Au nombre de deux chaque année, ils sont effectués par la DR d'Ile-de-France en janvier et en juillet. Ils permettent d'actualiser les deux notes de conjoncture et sont publiés dans la revue *Faits et chiffres* de la DR.

Merci de votre attention.

Jean-Louis Girodot

Merci M. Pollina. Je demanderai à nos deux intervenants, Xavier Desray et Florence Rey du service Prospective et évaluation de l'unité développement du Conseil régional d'Île-de-France, qui vont nous présenter le point sur la conjoncture francilienne notamment, de prendre la parole.

► **Point de conjoncture francilienne et mise au point d'un indicateur régional avancé de conjoncture**

Xavier DESRAY et Florence REY

Merci M. le Président. La transition va être assez facile puisqu'il est toujours question de conjoncture et que l'on utilise le tableau de bord de la DR de l'Insee. Ce travail est tout à fait complémentaire du précédent. En premier lieu, je tenais à excuser M. Éric Mulot, responsable du service Prospective et évaluation de la direction de la Stratégie et des territoires de l'unité Développement de la Région et ce, depuis cet été, qui a été retenu par d'autres obligations.

La présentation du point de conjoncture sera réalisée à deux voix, avec Florence Rey, et en trois temps : l'origine de la démarche, la conjoncture actuelle pour la région Île-de-France et le chantier relatif à l'indicateur régional avancé de conjoncture.

1) La démarche et son origine

C'est une initiative conjointe de la Région et de la DR de l'Insee depuis l'automne 2008, où nous nous sommes rendu compte qu'il s'agissait d'une situation inédite, du moins d'une situation tout à fait singulière.

L'objectif premier était de suivre au plus près la situation économique de la région Île-de-France, en la resituant dans un contexte économique plus global, tout en facilitant les comparaisons avec le reste du pays. Le second objectif était de mesurer l'impact de cette crise sur l'économie régionale.

L'intérêt de ce travail est que le point de conjoncture balaye très large - le seul au niveau de l'Île-de-France - en compilant l'ensemble des données de la statistique publique et privée (données d'enquête et sources administratives) sur une base infra-annuelle à l'échelle régionale. Concrètement, on diffuse deux fois par an dans sa version longue et quatre fois par an dans sa version courte.

Sur le Modus operandi, il s'agit d'une large mobilisation de sources diverses réunissant près d'une soixantaine d'indicateurs internationaux, nationaux et régionaux. Ce sont des données principalement fournies par nos partenaires du projet, les services déconcentrés de l'État, comme la Direccte, l'Insee, la Banque de France, le Crocis de la CCIP, la Chambre régionale de métiers et d'artisanat, Pôle emploi, etc. Il s'agit aussi de sources publiques plus générales, notamment les bases de notaire sur l'immobilier et les bases de l'Institut Rexecode.

C'est un réseau de partenaires experts qui se réunit une à deux fois par an pour partager sa vision sur la situation de l'Île-de-France et fait état des derniers chiffres disponibles au moment où nous nous rencontrons. Enfin, c'est un travail de synthèse réalisé par le service Prospective et évaluation de la Région Île-de-France qui compile ces données, les retravaille, et propose une analyse de la situation presque en continu et ce, à partir des données et d'une veille conjoncturelle auprès des publications d'organisations internationales comme celles du FMI, de l'OCDE, des banques, des sociétés financières (Markit).

Pour les partenaires, l'intérêt est de fournir leurs données disponibles par ailleurs et obtenir en retour un document synthétique qui couvre un champ beaucoup plus large que le leur. Pour la Région, l'intérêt est d'être « chef de file » dans l'analyse économique de la région, développer une expertise sur les sources statistiques précieuses pour traiter d'autres sujets, d'améliorer sa connaissance du contexte économique, notamment pour adapter et contextualiser l'action régionale, et d'anticiper et faire des projections, à travers des scénarios macro-économiques, pour éclairer nos décideurs.

2) La conjoncture économique : quelques faits stylisés

Avant de vous présenter la situation économique de la région Île-de-France à la fin septembre, voire début octobre 2012, je vais commencer par quelques éléments de cadrage sur la situation internationale.

a) Données de cadrage macro-économiques

Selon nos indicateurs, on observe un retournement de tendance assez brutal dont il est encore difficile à ce stade de prévoir l'ampleur et la durée.

Pour mémoire, le gros du choc est apparu mi-2008, avec ses principales conséquences en 2009, un léger rebond en 2010 suite à l'effet des plans de relance des différents pays et, de nouveau depuis 2011, une rechute. Nous savions que nous étions entrés dans une phase de convalescence qui pouvait apparaître assez longue... il y a eu un léger rebond, puis une rechute depuis quelques mois.

En ce qui concerne les principales zones économiques, les observateurs ont quelques doutes sur l'économie américaine, malgré quelques signaux encourageants :

- une croissance modérée malgré la stimulation monétaire ;
- un marché du travail fragile malgré un taux de chômage en baisse au 2^e trimestre 2012 ;
- un redémarrage dans l'immobilier, point positif ;
- un moral des ménages plutôt bien orienté.

La croissance chinoise, habituellement très forte, connaît un ralentissement (7,6 % en rythme annuel au 2^e trimestre 2012) après un 6^e trimestre successif de ralentissement, un indice PMI mauvais, un recul des exportations et de la construction.

Au Japon, les fragilités structurelles (croissance erratique, surévaluation du yen, tendances déflationnistes) n'ont pas été arrangées après la catastrophe survenue l'année passée.

S'agissant de l'Europe, c'est une Europe moribonde où plane encore la crise des dettes publiques à laquelle s'ajoute d'une part une crise de gouvernance de la zone euro dans un contexte récessif de chômage élevé et, d'autre part, une fragilité du système bancaire. C'est une Europe qui tente de réagir avec la mise en place récente du mécanisme européen de stabilité et le rachat de dette d'État par la Banque centrale européenne.

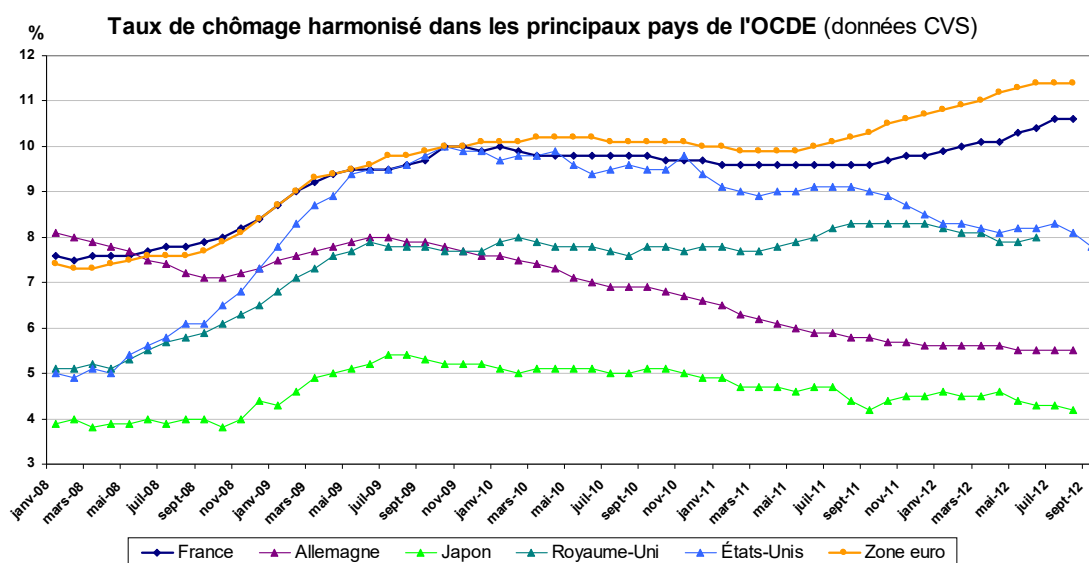
Il reste encore des inquiétudes avec la Grèce et le cas plus récent de l'Espagne qui se fait jour.

En ce qui concerne l'Allemagne, elle connaît des signes de ralentissement principalement liés à la crise de la zone euro et du ralentissement du commerce mondial et d'une légère dégradation du marché du travail.

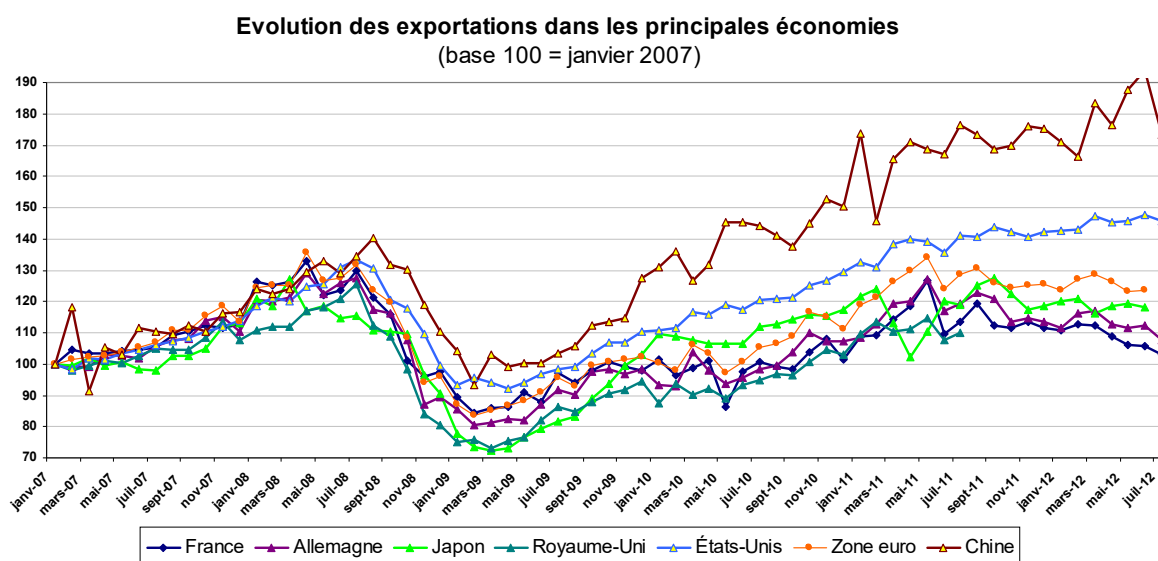
L'économie française, quant à elle, qui préserve pour l'instant un acquis de croissance de 0,2 % en 2012, en dépit de trois trimestres consécutifs de croissance nulle, voit ses problèmes systémiques s'aggraver (commerce extérieur) et son moteur traditionnel (la consommation des ménages) ralentir sensiblement.

Quelques illustrations

Après avoir connu un reflux dans quelques pays de l'OCDE fin 2011, le taux de chômage aurait plutôt tendance à se stabiliser dans les principales économies à l'été 2012 (Allemagne, Royaume-Uni et Japon), voire à reculer aux États-Unis, mais continue de progresser sensiblement dans la zone euro dans son ensemble (à 11,4 % en août) à l'instar de la France.



En juillet 2012, seuls la Chine et les États-Unis conservent pour l'instant des exportations dynamiques tandis qu'elles sont orientées à la baisse au Japon et surtout en Europe, à l'image de la France et même de l'Allemagne où elles reculent significativement ces derniers mois.



b) La situation de l'Île-de-France

Ces éléments de contexte généraux étant posés, je vous propose pour l'Île-de-France de passer en revue les principaux sujets, notamment le marché du travail, l'appareil productif, les indicateurs de consommation et le marché immobilier.

Le marché du travail

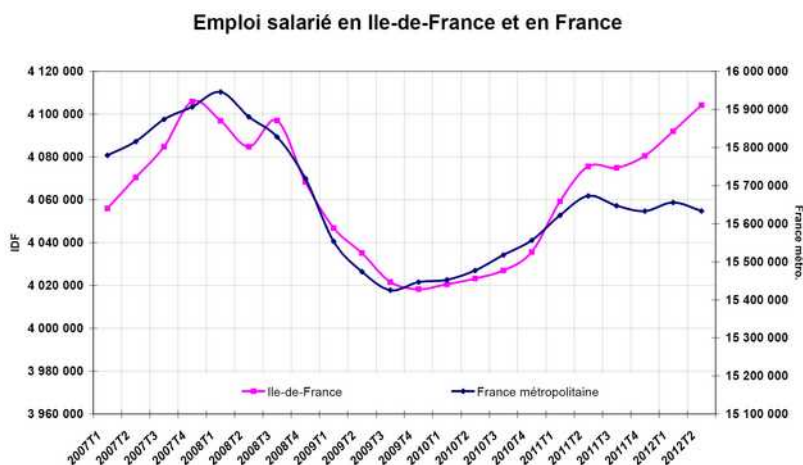
La tendance générale que nous pouvons dégager est celle d'une dégradation apparue mi-2011 en Île-de-France comme en France, avec une baisse tendancielle de l'intérim, une hausse sensible de la demande d'emploi et une stabilisation des offres d'emploi.

L'Île-de-France souffre globalement moins que la moyenne. Au 2^e trimestre 2012, le taux de chômage s'établit à 8,5 % en Île-de-France (soit 1,9 point de plus qu'avant la crise) et à 9,7 % pour la France métropolitaine ; l'écart s'accroît en faveur de la région (- 1,2 point). Un constat qui s'explique par :

- la surreprésentation de l'emploi cadre (moins affecté par cette crise) ;
- la sous-représentation de l'intérim et de l'emploi industriel (principaux facteurs affectés) ;
- la bonne tenue de l'activité touristique qui bénéficie à l'Île-de-France.

Toutefois, les dernières données disponibles relatives aux procédures de licenciement et au chômage partiel traduisent une dégradation sensible de la situation, particulièrement nette dans l'industrie, et plus particulièrement dans le secteur automobile.

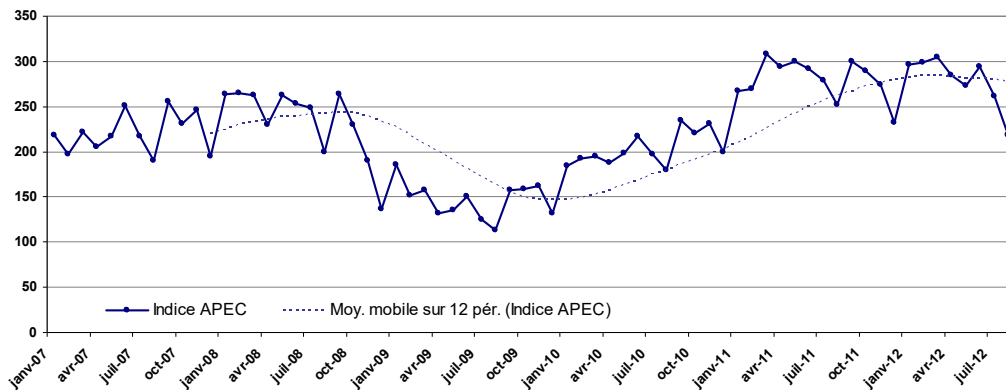
L'Île-de-France se caractérise par la poursuite de la hausse de l'emploi salarié, avec plus de 12 000 emplois créés au 2^e trimestre 2012, alors qu'il est en recul en France métropolitaine. Cette hausse de l'emploi salarié permet à l'Île-de-France de retrouver le niveau d'avant la crise de 2008.



Source : Insee, estimations d'emploi

Depuis le début de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi en Île-de-France a continué à augmenter, mais un peu moins vite en Île-de-France qu'en France : la progression s'est établie à + 4,2 % dans la région et à + 5,7 % en France métropolitaine. Par ailleurs, le ralentissement de la dynamique des offres d'emploi cadre entrevu depuis quelques mois se confirmerait. Le recul de l'indice Internet des offres cadres de l'APEC s'accroît en août avec une baisse de - 34 points par rapport à la même période de l'an dernier.

Évolution de l'indice de diffusion des offres cadres sur Internet en France (base 100 en janvier 2004)



Source : Indice APEC

L'appareil productif

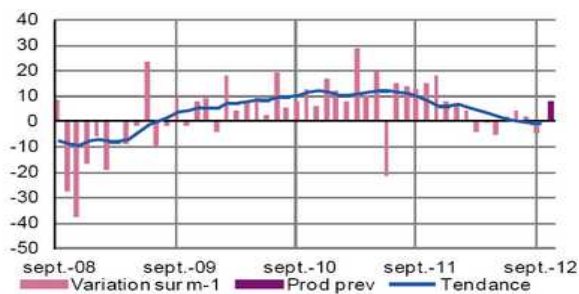
Si nous regardons plus précisément l'appareil productif, on observe une convergence des signaux de baisse de l'activité.

En France, la baisse de l'indicateur du climat des affaires se poursuit et, depuis un an, il se situe en deçà de son niveau de longue période et aucun secteur n'est épargné (industrie, services, bâtiment), seule l'intensité de la baisse varie.

L'Île-de-France n'évolue pas à contre courant de cette tendance, elle est simplement en décalage. L'évolution de la production a été plutôt épargnée fin 2011 jusqu'au tout début 2012, mais aujourd'hui force est de constater que ce décalage est en train de s'estomper. Dans l'industrie, l'écart positif enregistré en Île-de-France avec le reste du pays s'est estompé au printemps et aujourd'hui en septembre. L'écart favorable à l'Île-de-France s'est désormais réduit dans les services marchands (impactés notamment par la réduction du volume d'affaire du travail temporaire).

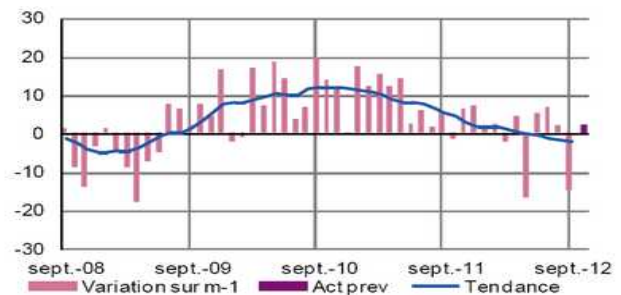
Industrie Ile-de-France

Production passée et prévisions
(en solde d'opinions CVS)



Services marchands Ile-de-France

Évolution globale
Activité passée et prévisions
(en solde d'opinions CVS)

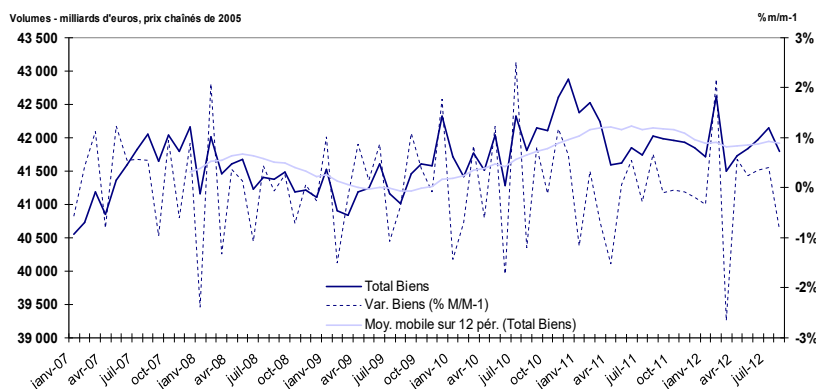


Source : Banque de France

Les indicateurs de consommation

Globalement, depuis le début de l'année en France, la consommation est atone. La consommation des ménages semble résister mais ne progresse pas.

Consommation totale de biens des ménages



Source : Insee

Cependant, en termes de consommation, des divergences s'accroissent selon les secteurs :

- une tendance au ralentissement, très marquée dans l'automobile : le marché automobile français est en chute libre en 2012 (- 13 % d'immatriculations sur les huit premiers mois de l'année 2012 par rapport à la même période en 2011) ;
- une activité touristique qui demeure bien orientée en Île-de-France du fait de la clientèle étrangère : en 2012, le taux d'occupation des hôtels franciliens demeure globalement supérieur à celui des deux années précédentes.

Le marché de l'immobilier

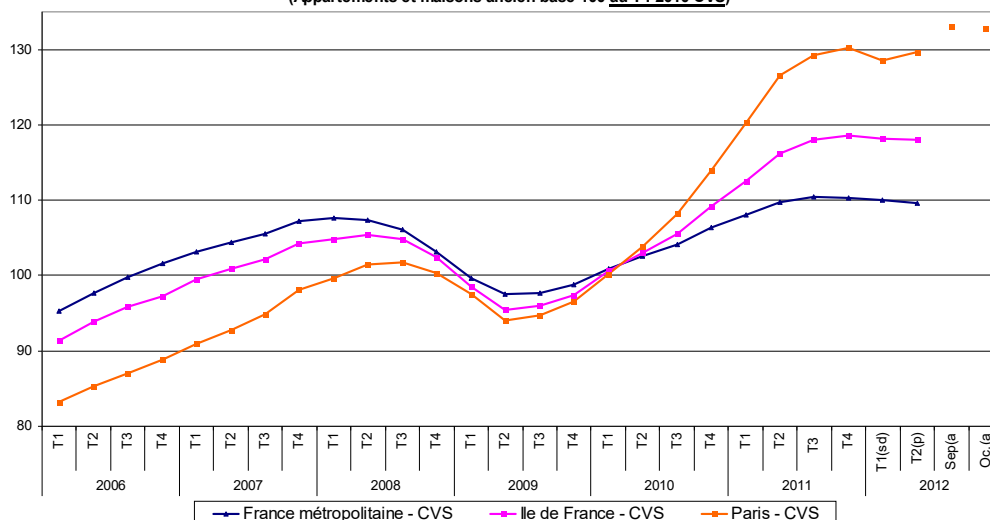
D'une manière générale, le marché immobilier résidentiel connaît, en France comme en Île-de-France, un ralentissement marqué depuis la fin de l'année 2011 caractérisé par :

- un début de baisse des prix ;
- un repli des transactions immobilières.

Depuis 2009, les prix de l'immobilier ont augmenté à un rythme très rapide en Île-de-France, nettement accélérés par la hausse de Paris. Cependant, cette progression a ralenti fin 2011 et les prix commencent légèrement à baisser en Île-de-France au 1^{er} semestre 2012, comme au niveau national depuis trois trimestres ; seuls les prix de la capitale résisteraient encore en 2012.

Indice trimestriel des prix des logements

(Appartements et maisons anciens base 100 au T1 2010 CVS)



Sources : Indices Notaires-Insee

(sd) semi-définitif, (p) provisoire, (ac) avant-contrats

* l'évolution évaluée après le T2 2012 à Paris est calculée à partir des prix moyens des avant-contrats et constitue un indicateur avancé.

Si l'on observe les transactions de logements, nous nous apercevons qu'elles commencent à refluer à partir de 2011 et, après un mois de janvier 2012 atypique (en raison des modifications du régime d'exonération fiscale sur les plus-values immobilières des résidences secondaires), les ventes sont reparties nettement à la baisse au 1^{er} semestre 2012.

Il semble que l'on ait atteint un point haut du fait d'un pouvoir d'achat stagnant des ménages et d'un contexte financier encore incertain : les taux d'intérêt reculent depuis le printemps mais les conditions de prêt se sont durcies et la croissance de l'encours de crédit habitat a fortement ralenti.

Concernant l'immobilier professionnel :

- sur les surfaces échangées : le marché reste à des niveaux très inférieurs à 2008 ;
- sur le nombre de transactions : après une lente remontée, les transactions de bureaux sont de nouveau en repli.

c) En conclusion

En guise de conclusion, nous pourrions retenir ces quelques points :

Même si le choc a été relativement maîtrisé en France (niveau de PIB 2008 retrouvé en 2011, comme pour l'Allemagne, mais à la différence de la zone euro ; pertes d'emploi limitées au 1^{er} trimestre 2012 : - 250 000 emplois à l'échelle nationale, soit 1,5 % de l'emploi salarié privé ; - 4 000 emplois en Île-de-France, soit 2 % du total national) :

- il a laissé des traces profondes : industrie (baisse de 10 % du niveau de la production en 4 ans), finances publiques, affaiblissement durable du trend de croissance, sachant que la situation continue de se dégrader sur le front de l'emploi... (en particulier sur les demandeurs d'emploi et sur le chômage) ;
- l'environnement macro-économique reste chargé de menaces fortes.

Nous sommes face à une crise systémique et durable, à la fois économique et financière, qui accélère des mutations structurelles déjà à l'œuvre dans un contexte de montée en puissance de nouveaux acteurs économiques (BRICS et CIVETS) dont il est difficile de prévoir le terme.

A priori, l'Île-de-France a été globalement moins affectée que le reste du pays (à la différence de l'explosion de la bulle internet au tournant du siècle), cette crise ayant d'abord frappé l'emploi intérimaire et industriel. L'emploi cadre - surreprésenté en Île-de-France - a globalement peu souffert (hormis dans le secteur financier). A quoi s'ajoute le ressort du tourisme qui se recompose rapidement (développement rapide de la clientèle venue des pays émergents) ainsi que le poids des grandes entreprises, elles aussi moins affectées (la crise accentue le découplage grands groupes - PME).

Le risque majeur à ce stade pour l'Île-de-France : non pas une surréaction par rapport à la tendance nationale, mais une fragmentation accrue de ses territoires et un accroissement des disparités sociales déjà beaucoup plus marquées qu'ailleurs.

A noter, le dernier point de conjoncture (mis à jour au 16 octobre 2012) sera disponible prochainement sur le site Internet du CRIES ([voir annexe 2](#)).

d) Perspectives de travail 2012 - 2013

Outre le point de conjoncture et ses 60 indicateurs, d'autres chantiers sont en cours ou prévus :

- Retravailler le format du document : rendre plus clair aux non avertis ;
- Développer l'analyse : améliorer les croisements d'indicateurs et tests de corrélation ;

- Actualisation de scénarios prospectifs sur l'économie francilienne : réalisation de prévisions ;
- Construire un indicateur avancé d'activité en Île-de-France ? : poursuite du chantier ouvert en 2012.

3) Construction d'un indicateur avancé d'activité en Île-de-France

En parallèle de la capacité d'observation de la conjoncture, l'objectif est d'essayer d'anticiper l'évolution de l'activité économique francilienne à travers la construction d'un indicateur avancé.

D'autres régions françaises se sont lancées dans cette action et ont réalisé des travaux similaires qui répondent aux attentes des décideurs publics et privés. C'est le cas de Rhône-Alpes (avec la commission Prévéco du Conseil économique et social régional) et du Nord - Pas-de-Calais.

L'intérêt s'explique notamment par :

- L'hétérogénéité des trajectoires entre l'Île-de-France et la France n'est pas le simple reflet de la structure sectorielle de l'économie régionale ;
- Les inflexions de tendance sont plus difficiles à percevoir au niveau régional car les données sortent de manière encore plus tardive qu'au niveau national.

Ce travail relativement compliqué implique de recourir à un appui méthodologique spécialisé (structure externe) que nous ne possédons pas au niveau interne. Dans cette perspective, la Région et l'OFCE ont passé une convention pour :

1. Étudier la faisabilité de la construction d'un tel indicateur en Île-de-France ;
2. Le cas échéant, calculer et mettre à jour cet indicateur.

La faisabilité de l'indicateur et les premiers résultats sont attendus pour le début de l'année 2013. Le chercheur-économiste de l'OFCE qui calcule déjà l'indicateur avancé « France et zone euro » travaillera dès la fin du mois d'octobre sur l'indicateur avancé « Île-de-France ».

L'Insee sera partie prenante de cette action... et si d'autres producteurs de données ont des séries statistiques à nous communiquer, afin de tester un maximum de séries et vérifier effectivement si l'indicateur est réalisable, n'hésitez pas à venir nous voir.

Jean-Louis Girodot

Merci à Xavier Desray et Florence Rey pour ces éléments d'information extrêmement importants sur le point de conjoncture francilienne d'une part et sur l'annonce de la construction d'un indicateur avancé en Île-de-France d'autre part. Nous pouvons consacrer quelques minutes à des questions.

Serge Dobel

On essaie de développer des outils de suivi de la conjoncture économique à l'échelle de notre département, car de fortes disparités existent au sein de la région Île-de-France ; Paris et les Hauts-de-Seine pèsent beaucoup dans certains indicateurs économiques. Mais au niveau infrarégional, en matière d'indicateurs, on se retrouve vite limité. Aussi, s'il y avait des indicateurs départementalisés, le Conseil général du Val-d'Oise serait preneur de manière à mutualiser le travail de projet, et ainsi mieux suivre et comparer aux échelons régionaux.

Xavier Desray

Aujourd'hui, nous avons présenté un échantillon de quelques indicateurs (sur une soixantaine) disponibles au niveau régional. Bien entendu, lorsque cela est possible, nous regardons également au niveau départemental ; certains indicateurs existent, notamment celui sur les demandeurs d'emploi.

Lucien Pollina

Je voulais juste apporter un complément et rappeler que nous disposons de quelques indicateurs conjoncturels départementalisés ; s'ils sont peu nombreux, ils en existent quelques-uns. Au niveau des statistiques de l'Insee, l'emploi et le taux de chômage sont calculés au niveau départemental. Nous avons les résultats de l'enquête tourisme également disponibles à l'échelle départementale, en particulier le taux d'occupation, le nombre de nuitées ; ce sont des indicateurs qui reflètent l'activité de ce secteur relativement important en Île-de-France et qui concourent à soutenir en partie l'activité francilienne.

François Hamet

Comme mon voisin du Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis a des secteurs qui sont tellement en interpénétration autour de Roissy, que l'affectation à tel ou tel département n'est pas tout à fait juste... *sur l'emploi, on leur donne tout, et ce n'est pas chez nous.* Autre aspect qui me paraît important est le prix de l'immobilier. C'est un des aspects qui explique, en grande partie, le dynamisme des entreprises venant s'installer en Seine-Saint-Denis et ce, grâce aux différentiels de prix. Inversement, du côté des niveaux des prix, les prix augmentent beaucoup plus vite qu'ailleurs car ils partent de plus bas. Cela a des impacts importants sur l'évaluation de la construction notamment. En ce moment, je travaille sur le fichier Sitadel et j'ai beaucoup d'inquiétudes : depuis 2008, avec l'instruction des permis de construire aux communes, nous avons une hétérogénéité dans le fichier qui posent de vrais problèmes.

Au niveau des outils, on voit bien qu'il y a des difficultés. Lors des commissions, on a parlé de l'achat de fichiers comme celui des notaires qui, pour nous, nous « plombent » terriblement au niveau du budget de notre Observatoire. C'est très cher et avec une qualité qui est aussi perfectible.

Joseph Olivereau

Je pense qu'il y a une indication qui manque dans le tourisme, ce sont les chambres d'hôte et les gîtes, notamment pour les départements périphériques.

Par ailleurs, pouvez-vous nous expliciter ce que sont les BRICS et les CIVETS ?

Xavier Desray

Les BRICS sont les cinq pays considérés comme des grandes puissances émergentes : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud (précédemment appelé BRIC avant l'ajout de ce dernier pays en 2011).

Les experts (en l'occurrence des banquiers) prévoient que les pays émergents qui demain devraient connaître la plus forte croissance au cours de la prochaine décennie sont les CIVETS : Colombie, Indonésie, Vietnam, Égypte, Turquie et encore Afrique du Sud.

Anne-Marie Roméra

Par rapport à l'intervention de M. Pollina, je m'interroge sur l'évolution des notes de conjoncture. Dans leur structure, ces notes vont être uniformisées pour la France entière. Mais dans la présentation de Xavier Desray et Florence Rey, on a vu que l'Île-de-France ne réagissait pas de la même manière et qu'elle présente des irrégularités. N'y-a-t-il pas là une divergence qui va pousser les autres instances à essayer de faire encore plus d'indicateurs spécifiques à l'Île-de-France ?

Lucien Pollina

L'Insee a effectivement l'intention de mutualiser et de rationaliser la construction des notes de conjoncture dans toutes les régions. Cela concerne la structure des notes, l'élaboration des séries qui permettent d'analyser la conjoncture, mais bien évidemment, libre à nous ensuite de rédiger des commentaires et d'analyser la conjoncture en fonction des caractéristiques régionales. Quant à rajouter des indicateurs spécifiques à l'Île-de-France, c'est toujours

possible. D'ailleurs, dans le tableau de bord nous avons ajouté deux indicateurs émanant de l'enquête tourisme sur le taux d'occupation à Paris et en Île-de-France, parce que ce sont des indicateurs relativement importants compte tenu du poids du tourisme dans la région Île-de-France et en particulier à Paris. Mais, on pourrait envisager d'en rajouter d'autres. Il n'est pas question de perdre la spécificité de l'Île-de-France en termes d'analyse conjoncturelle, car cela serait très dommage.

Jean-Louis Girodot

Sans plus attendre, je donne la parole à M. Pollina pour la présentation des extensions régionales.

3. Information sur les extensions régionales d'enquête nationale

Lucien POLLINA

La présentation des extensions régionales d'enquête nationale est un exercice habituel lors de l'assemblée plénière. Les enquêtes d'extension régionales représentent un point important dans nos statistiques.

Tout à l'heure, nous avons parlé de données conjoncturelles, en revanche pour les statistiques structurelles, il est important de disposer d'extensions d'enquêtes régionales dans un certain nombre de cas et ce, afin de disposer de données régionales, voire départementales que l'on puisse analyser.

Dans mon intervention, je vous présenterai les extensions réalisées en 2011, celle prévue en 2013 et enfin j'évoquerai l'extension permanente qui est celle de l'enquête tourisme.

Introduction

En Île-de-France, nous menons des extensions sur de nombreuses enquêtes compte tenu de la forte demande des partenaires régionaux.

Par rapport aux autres régions, nous avons un certain nombre de spécificités franciliennes. En particulier, nous menons des extensions départementales, du fait de la grande diversité et des disparités entre les départements franciliens et le fait de vouloir disposer de résultats départementaux implique la nécessité d'avoir des volumes d'enquête plus conséquents.

Autre spécificité, moins systématique, il arrive de mettre au point des questionnaires supplémentaires par rapport au questionnaire national. Dans ce cas là, cela nécessite un passage spécifique au CRIES et au Label.

A ce propos, je souhaiterais rappeler brièvement le cheminement d'une enquête « ménages ou entreprises », selon une démarche nationale ou régionale (*voir annexe 3*).

Au niveau national, une enquête doit recevoir un avis d'opportunité de la part du CNIS, puis un avis de conformité. Ensuite, l'enquête obtient un label d'intérêt général et elle devient soit obligatoire, soit non obligatoire. Dans les deux cas, un arrêté est publié au Journal officiel.

Dans le cas de nos extensions régionales, nous demandons également un avis d'opportunité au CRIES qui procède à un examen de l'utilité sociale ou économique de l'extension. Cette demande d'avis d'opportunité régionale est l'occasion d'un dialogue entre les différents partenaires régionaux et, en particulier, ceux qui participent au financement de l'extension.

1) Les extensions réalisées en 2011 : l'enquête EFL 2011 (Famille et logements), l'enquête Innovation (CIS 2011) et l'enquête IVQ 2011 (Information et vie quotidienne)

L'enquête « Famille et logements » (EFL 2011) : cette enquête s'inscrit dans la lignée des enquêtes « Familles », relativement anciennes et traditionnellement adossées aux anciens recensements de la population depuis 1954, lorsque ceux-ci avaient lieu tous les dix ans environ et étaient exhaustifs. Sa dernière réalisation a été faite en 1999 lors du dernier RP. Avec la mise en place, depuis 2004, d'une nouvelle méthodologie pour le recensement, une nouvelle génération d'enquêtes est instaurée. En 2011, l'Insee a décidé de relancer cette enquête Famille et logements associée au nouveau recensement de la population (reposant sur des enquêtes annuelles par sondage, un nouveau partage des responsabilités avec les communes), avec plusieurs objectifs dont en particulier :

- la fécondité, son évolution selon les générations et les caractéristiques sociodémographiques ;
- une meilleure connaissance des familles recomposées, ainsi que l'étude de la nouvelle forme de contractualisation de la vie en couple qu'est le pacte civil de solidarité.

Un autre objectif de l'enquête était d'apporter des informations permettant de contribuer à l'expertise du risque de doubles comptes dans le recensement, en abordant notamment les situations de multi-résidence ; c'est pour cela qu'il s'agit d'une enquête Famille et logements. Il s'agissait également de tester la faisabilité d'enquêtes adossées aux enquêtes annuelles de recensement.

L'extension de cette enquête a été réalisée en partenariat avec la Mairie de Paris et l'Apur qui étaient très désireux d'obtenir des résultats à l'échelle de la ville de Paris et d'enrichir leur connaissance sur les grandes tendances des familles parisiennes, sur les foyers monoparentaux ou recomposés.

▷ **Résultats :**

- le fichier sera transmis aux partenaires en décembre 2012 ;
- des études seront réalisées au cours de l'année 2013.

L'enquête « Innovation » (CIS 2011) porte sur le secteur industriel. Elle a plusieurs objectifs :

- fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises ;
- fournir des informations sur des aspects particuliers du processus d'innovation.

L'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen, datant de 2004, relatif aux statistiques d'innovation.

Les principaux thèmes abordés sont la fréquence de l'innovation par nature d'innovation, le degré de l'innovation et les dépenses liées aux activités d'innovation.

Cette extension a été réalisée en partenariat avec le Conseil régional et la Direccte, partenaires de la première extension CIS 2009.

▷ **Résultats :**

- deux études sont réalisées en partenariat : la première sera diffusée le 24 octobre 2012 (sortie coordonnée avec la direction générale de l'Insee) et la seconde est prévue pour juin 2013. Ces études permettront de mieux appréhender les caractéristiques des entreprises industrielles franciliennes et la façon dont elles se positionnent en matière d'innovation.

L'enquête « Information et vie quotidienne » (IVQ 2011), dont la précédente enquête sur ce thème a eu lieu en 2004, a plusieurs objectifs tels que :

- distinguer des groupes de population en fonction de leur aisance ou, au contraire, de leurs difficultés dans la manipulation de l'écrit et du calcul ;
- permettre d'appréhender les déterminants des compétences à l'âge adulte ;
- mesurer les effets des compétences sur la vie personnelle et professionnelle.

L'extension de l'enquête est réalisée en partenariat avec le GIP-CARIF, la Direccte, la DRJSCS et l'ANLCI qui souhaitent obtenir des résultats au niveau de la région.

▷ **Résultats :**

- le fichier des données leur sera transmis début 2013 ;
- une synthèse et un ouvrage de 5 articles seront publiés en décembre 2012 et septembre 2013.

2) Une extension prévue en 2013 : l'enquête Logement (ENL)

L'enquête Logement 2013, dont la précédente a eu lieu en 2006 et avait fait l'objet de nombreuses publications sur les résultats régionaux et départementaux, a pour objectifs de :

- faire une description très précise des conditions de logement des ménages ;
- apprécier les effets des politiques publiques du logement ;
- évaluer les dépenses en logement des ménages ;
- aider à l'évaluation des comptes du logement par la comptabilité nationale.

L'extension de l'enquête sera réalisée en partenariat avec l'IAU îdF, la DRIHL, la DRIEA et la ville de Paris afin d'obtenir des résultats régionaux et départementaux, compte tenu de l'importance de ce thème en Île-de-France et de la très forte disparité des conditions et du coût du logement dans les départements franciliens.

La taille de l'échantillon en Île-de-France sera de 11 900 logements : sans extension (6 500 logements) et extension (5 400 logements).

▷ **Calendrier :** quelques éléments qui montrent le déroulement et le cheminement de cette enquête :

- l'avis d'opportunité national : 17 décembre 2010 ;
- l'avis de conformité national : 8 juin 2012 ;
- signature des conventions : novembre 2012 ;
- l'avis d'opportunité régional par le CRIES : 12 novembre 2012 ;
- la période de collecte : mars-novembre 2013 ;
- la mise à disposition du fichier de production et de recherche : 4^e trimestre 2014.

3) Une extension permanente : l'enquête de fréquentation hôtelière

L'enquête de fréquentation hôtelière menée par l'Insee fait l'objet d'une extension réalisée tous les ans en partenariat avec le Conseil Régional du Tourisme (CRT), afin d'obtenir des résultats détaillés sur la région, les départements et sur des zones très spécifiques qui intéressent le CRT pour la politique touristique de la région ; il s'agit de Roissy, d'Orly, de Disney et de La Défense. Les principales variables issues de cette enquête sont le taux d'occupation des hôtels, les arrivées, les nuitées et la ventilation de ces dernières par nationalité.

A partir de 2013, l'ensemble des conventions seront harmonisées dans toutes les régions et la taille des échantillons sera réduite.

Les strates ont été redéfinies afin de construire des zones les plus homogènes possibles. La taille de l'échantillon en Île-de-France sera finalement réduite de 15 % en 2013 et comprendra : sans extension (700 hôtels) et extension (575 hôtels).

▷ **Résultats :**

- diffusion des résultats enrichie avec trois zones infra parisiennes, ainsi que les communes limitrophes de Paris ;
- un bilan sur l'année touristique est effectué en partenariat et publié chaque année (avant l'été).

En conclusion, nous pouvons dire de manière générale que les extensions sont très utiles pour des besoins de connaissances régionales et infra-régionales. Elles sont également utiles car elles permettent d'améliorer et de solidifier la qualité nationale de l'enquête.

Jean-Louis Girodot

Merci M. Pollina pour cette présentation très complète de ces extensions régionales d'enquête nationale. Avez-vous des questions ?

François Hamet

Je suis très content que l'enquête Logement ait été actée avec son extension. Après l'enquête de 2006, cela permettra de voir les évolutions. De plus, cette enquête met en avant les aspects financiers du logement, ce que l'on observe nulle part ailleurs. C'est un outil de connaissance et de réflexion par rapport à l'action publique qui est important.

Grégory Gabriel

L'extension départementale de l'enquête « Famille et logements » répond-t-elle à une convention, à un partenariat ?

Lucien Pollina

Effectivement, il y a une convention passée avec l'Apur et la Ville de Paris. Très en amont, lors de la constitution de l'enquête nationale, la Ville de Paris a manifesté un très fort souhait d'obtenir des résultats fiables à l'échelle de Paris. Les partenaires souhaitaient des éléments qui leur permettent de mieux connaître un certain nombre de caractéristiques de la vie familiale parisienne, en particulier les nouvelles familles recomposées. Cette extension répond à une demande de la Ville de Paris.

Sylvie Lagarde

Je voulais ajouter un complément sur les extensions d'enquête. Il faut bien comprendre que les extensions régionales ne peuvent être mises en œuvre que si elles sont financées intégralement par les partenaires régionaux intéressés ; c'est une condition sine qua non.

Par ailleurs, je voulais également préciser un point. Il faut savoir qu'on a de plus en plus de mal à faire vivre les extensions régionales d'enquêtes, c'est-à-dire à montrer qu'elles sont utiles notamment au niveau national à l'Insee. C'est un point plutôt interne au fonctionnement de l'Insee, mais qui nous concerne tous ici. Aujourd'hui, des travaux méthodologiques sont menés au niveau national, que l'on ne peut pas ignorer et qu'il me semble important de partager ici. Ces travaux méthodologiques visent à étudier si on peut se passer d'extensions régionales, du fait de leur coût et ce, en s'appuyant sur d'autres techniques. Il s'agit, par exemple, des estimations sur petits domaines ou encore des cumuls d'enquêtes annuelles comme l'enquête Emploi... Si on les cumule sur plusieurs années, alors on peut retrouver un échantillon suffisant au niveau régional pour dire des choses assez fines sur la région (en structure, puisque par définition, on cumule sur plusieurs années). Ces travaux sont en cours en ce moment ; ils sont menés par la nouvelle direction de la méthodologie, de la coordination statistique et internationale qui a été mise en

place à la direction générale de l'Insee depuis début septembre 2012. Aussi, je pense que c'est important qu'au niveau du CRIES, on puisse faire part de l'intérêt aujourd'hui pour la région de ces extensions régionales d'enquêtes. Car il ne faut pas se leurrer, sur ce que l'on pourra tirer des estimations sur petits domaines : un chiffre global sur le taux d'illettrisme en Île-de-France par exemple pourra être fourni, mais de là à caractériser les populations selon leur niveau de compétence à des niveaux plus fins en croisant leurs caractéristiques individuelles, c'est quelque chose que l'on ne pourra pas faire aussi facilement (1).

Il est donc important qu'on en parle ici, car il est clair que c'est un sujet qui n'est pas simple à porter au niveau national, tout particulièrement dans un contexte budgétaire en forte tension.

Jean-Louis Girodot

Merci Sylvie d'attirer notre attention sur ce point particulier et de rappeler l'utilité de ces extensions régionales d'enquête.

Audry Jean-Marie

Pour compléter ce qui a été dit, je souscris totalement à ce que vient d'expliquer Sylvie Lagarde sur l'intérêt des extensions d'enquêtes concernées par des aspects thématiques particuliers qui ne peuvent pas l'être avec les outils actuels.

Du côté de l'Apur, nous participons à l'extension régionale d'enquête sur 5 000 logements et nous avons œuvré pour que la Ville de Paris participe à l'extension de l'enquête logement. Concernant l'extension de l'enquête Famille et logements, nous avons à Paris un Observatoire des Familles Parisiennes qui a fait dans ses premiers constats, une mesure des familles monoparentales, dont le poids en 2009 est de 28 % des familles parisiennes. Mais l'analyse de ces familles se heurte au dispositif du recensement lui-même, qui fait appartenir les familles à des ménages, et donc les enfants de ces familles sont rattachés (par l'arbitraire de la méthode) à un de leurs parents. Du coup, on ne connaît rien de la garde partagée et de ses modalités, tout comme on ne connaît rien des participations croisées du père, de la mère, et finalement de la façon dont s'organise la vie de ces familles (28 %) qui, en tendance, seront bientôt un tiers des familles parisiennes ; sur ce plan, Paris précède sans doute les observations qui seront faites un peu plus tard dans les grandes villes de province et peut-être après dans une plus grande partie encore du pays.

Aussi, nous sommes très heureux de pouvoir commencer dès la fin de l'année les travaux d'exploitation et nous avons la conviction que ces premiers travaux serviront à défricher pour d'autres également.

Elisabeth de Corbier

Je m'occupe de lutte contre l'exclusion et je voudrais rebondir sur un point. Il y a des caractéristiques sociales en Ile-de-France comme, par exemple, sur la présence de nombreux migrants en difficulté avec la langue ; plus de la moitié sont en Île-de-France. Si on réalise des études qu'au niveau national sans repérer cet aspect-là, car ce public est gigantesque en Île-de-France (estimé à 400 000 personnes), alors on ne parle jamais de ces gens-là. Comme il n'y a pas de statistiques, nous devons attendre la prochaine enquête « Information et vie quotidienne » (IVQ) pour les intégrer afin que soit menée une extension régionale qui concerne l'oral et pas seulement l'écrit.

(1) Lorsqu'on souhaite estimer des paramètres à partir de données d'enquête par sondage (taux de chômage, proportion de « pauvres », etc.), on se trouve souvent confronté au problème de la médiocre qualité des estimations relatives aux sous populations (appelées « domaines ») de petite taille. C'est une conséquence mécanique de la faible taille de l'échantillon qui recoupe ces domaines, qui sont en général de « petites » aires.

Sylvie Lagarde

Dans le questionnaire de l'enquête « IVQ » 2011 figure une partie sur la compréhension orale. Un module oral de compréhension de la langue française, basé sur des messages radios, est intégré au questionnaire. Ce questionnaire est commun au niveau national et au niveau régional.

Cela dit, cette partie a très peu été exploitée dans l'enquête précédente de 2004, si bien qu'il n'y a pas beaucoup de recul sur la façon d'analyser cette partie de compréhension orale dans l'enquête « IVQ », mais elle est partie intégrante de l'enquête aussi bien dans l'extension qu'au niveau national.

Jean-Louis Girodot

Nous allons poursuivre et j'invite Éric Gillet, chargé de mission au CESER, à prendre la parole pour la présentation des travaux en cours dans les commissions du Conseil économique, social et environnemental régional.

4. Travaux en cours dans les commissions du CESER

Éric GILLET

M. le président Boucherat, M. le président Girodot, Mme la vice-présidente Lagarde, Mesdames et Messieurs, le Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France (CESER) est, auprès du Conseil régional et de son président, l'assemblée consultative qui, par ses avis, concourt à l'administration de la Région. Il étudie ainsi tous les aspects de la vie régionale, éclairant, voire initiant, les réflexions et les politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de transports, de formation, d'environnement et d'action sanitaire et sociale.

Seconde assemblée régionale, le CESER représente le monde économique, social, associatif et environnemental. Le décret du 27 janvier 2011 fixe sa composition à 128 membres. Les conseillers sont désignés par leurs organismes pour un mandat de 6 ans. Ils sont répartis en quatre collèges :

- Le 1^{er} collège est composé de 41 représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées dans la région ;
- Le 2^{ème} collège regroupe 41 représentants des organisations syndicales de salariés ;
- Le 3^{ème} collège est composé de 41 représentants des organismes et associations de la vie collective en région, des associations et fondations agissant de le domaine de l'environnement, ainsi que trois personnalités compétentes en environnement et développement durable ;
- Enfin, le 4^{ème} collège comprend 5 personnalités nommées par le préfet de région qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement de la région.

Les membres du CESER sont ensuite répartis dans 11 commissions thématiques et une section. Chacune de ces commissions thématiques étudie les dossiers qui lui sont confiés par le Bureau, rédige un rapport et/ou un projet d'avis qui est ensuite débattu puis voté par l'assemblée plénière avant d'être transmis à l'Exécutif régional.

Le CESER rédige des rapports et émet des avis sur les thèmes relatifs aux domaines de compétence de la Région Île-de-France. Sa réflexion est initiée soit à la demande du président du Conseil régional, sur saisine obligatoire ou facultative, soit de sa propre initiative, c'est-à-dire sur auto-saisine, sur des sujets ne relevant pas forcément de la stricte compétence régionale, mais dont l'acuité l'amène à y réfléchir.

La **saisine est obligatoire** pour avis des documents concernant :

- la préparation et l'exécution dans la région du plan de la Nation ;
- le projet de plan de la région et son bilan annuel d'exécution ainsi que tout document de planification et schémas directeurs qui intéressent la région ;
- les différents documents budgétaires de la Région, pour se prononcer sur leurs orientations générales ;
- les orientations générales dans les domaines où le Conseil régional a compétence, ainsi qu'aux schémas, programmes et bilan des actions menées dans ces domaines ;
- les orientations générales dans le domaine de l'environnement.

La **saisine est facultative** lorsque le CESER est saisi par le président du Conseil régional de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social, culturel ou intéressant l'environnement dans la région.

Le CESER peut, en outre, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la Région... c'est ce que l'on appelle **l'auto-saisine**. La commission concernée élabore soit un rapport avec avis, soit une simple communication. Les deux procédures font l'objet d'un débat en réunion plénière.

Pour votre information, voici quelques avis regroupés par commission compétente rendus par le CESER et ce, depuis la dernière assemblée plénière. Parmi les sujets présentés (environ 90 % des avis et rapports du CESER) il y a toujours en toile de fond l'économie sociale. L'ensemble des avis et rapports présentés en séance sont proposés en **annexe 4**.

Actuellement, le CESER travaille sur :

- la filière agroalimentaire sous l'angle économique ;
- le SDRIF ;
- les animations artistiques en lieu de soins en Île-de-France ;
- les relations de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les entreprises ;
- les perspectives pour les politiques contractuelles de la Région Île-de-France ;
- comment éviter l'exclusion des actifs en situation de pauvreté en Île-de-France ;
- le mouvement sportif en Île-de-France face aux nouvelles normes de gouvernance territoriale ;
- l'accessibilité terrestre des aéroports franciliens en termes de passagers et de marchandises ;
- le logement des familles à très bas revenus ;
- Île-de-France Grand Paris et crise multiforme ;
- enfin, le rapport-cadre sur la politique européenne de la Région ainsi que les actions internationales des acteurs franciliens, quel lien et quels partenariats pour le Conseil régional.

Vous voyez que le CESER est une représentation de la société civile qui traite de multiples sujets intéressants les Franciliens, dont beaucoup traitent de l'économie sociale.

Je vous remercie.

Jean-Louis Girodot

Merci à M. Gillet. Dans l'année, le CESER produit une douzaine de rapports et environ une vingtaine d'avis. Avez-vous des compléments d'information à lui demander sur le travail du CESER ?

Serge Dobel

Juste un mot pour faire écho à une des recommandations évoquées concernant l'accessibilité des personnes handicapées aux transports franciliens. Effectivement, une meilleure connaissance de l'handicap en Île-de-France, comme à l'échelle infra régionale, est une politique impliquée pour nous « département ». On a du mal à cerner cette population handicapée et nous sommes en manque de données. Le CNIS a travaillé, via un groupe de travail dont on a participé, à des indicateurs départementaux dont certains concernent le handicap, afin qu'on arrive à les mettre en œuvre, à les produire à l'échelle départementale. Cette recommandation formulée par le CESER répond à un besoin récurrent des départements.

Éric Gillet

Pour appuyer votre réflexion, le CESER - tellement en tête des adaptations - emploie un travailleur handicapé.

Jean-Louis Girodot

Parmi les conseillers, une ou deux personnes sont issues d'associations, d'organisations ou de fédérations de handicapés. C'est un sujet assez récurrent au CESER, que de s'occuper du monde du handicap.

François Hamet

Je voulais souligner la complémentarité de l'approche de la vision régionale et, en même temps, les visions départementales. Actuellement, nous travaillons sur l'atlas de l'offre de soins dans la ville de Saint-Denis, sur les problèmes de désertification médicale, du vieillissement de la population et c'est vrai que le point de vue de l'ARS qui est assez régional mérite d'être complété par une approche plus locale, plus départementale avec des caractéristiques très spécifiques de population qu'il est important de souligner.

Jean-Louis Girodot

C'est un sujet qu'on aborde souvent entre nous : faire un peu plus de place à la départementalisation dans nos travaux et dans nos avis.

Jean Lienhardt

M. Gillet peut-il nous en dire un peu plus sur la politique de communication sur tous ces travaux ?

Éric Gillet

Au CESER, la nouvelle directrice de cabinet a pour objectif notamment de fluidifier et d'apporter au plus grand nombre des informations sur nos travaux. D'ores et déjà, elle a commencé à numériser tous les avis et les rapports existants... mais c'est un long travail.

Jean-Louis Girodot

Nous allons maintenant passer à la séquence suivante réservée aux travaux de la Driaaf Île-de-France sur le recensement agricole 2010. Christine Cheveau, responsable du système d'informations géographiques et de la diffusion des données au Service régional de l'information statistique et économique (SRISE) à la Driaaf d'Île-de-France, va vous présenter cette intervention. C'est un sujet particulièrement important en Île-de-France. D'ailleurs, j'ai relevé que notre Préfet dans sa dernière lettre du 2^e trimestre avait consacré un complément au *nouveau visage de l'agriculture francilienne* ([voir annexe 5](#)). Non seulement elle existe, mais elle est loin d'être négligeable puisque l'on dénombre près de 5 000 exploitations agricoles qui s'étendent sur presque la moitié du territoire régional.

Mme Cheveau vous avez la parole.

5. Les résultats du recensement agricole 2010 en Île-de-France

Christine CHEVEAU

Bonjour, je vais vous présenter les résultats du recensement de l'agriculture 2010 de l'Île-de-France, mais pas comme je l'aurai fait il y a un an. En effet, on a essayé de dépasser les premiers résultats que l'on vous a longuement présenté à l'époque, afin d'aller un peu sur les nouvelles questions. Cette analyse ne sera pas complètement exhaustive... des questions difficiles n'ont pas encore été totalement explorées.

Pour cette présentation, je me suis appuyée sur mes propres analyses, ainsi que sur des travaux notamment d'une collègue, Sylvie Bernadet, qui a travaillé en particulier sur toutes les questions liées au circuit court.

Mon plan d'intervention sera le suivant :

- présentation générale du recensement agricole ;
- les nouveautés du recensement agricole 2010 ;
- rappel des premières données issues du RA 2010 ;
- les questions nouvelles ou enrichies ;
- conclusion.

1) Présentation générale (introductive) du recensement agricole

Mené auprès des exploitants agricoles, le recensement agricole (RA) a lieu tous les dix ans et il est fait comme l'ancien recensement de la population... *on est toujours un peu plus conservateur dans le milieu agricole*. La diffusion des données (agrégées) répond à des règles strictes et c'est une opération européenne ; les résultats peuvent être comparés à d'autres pays de l'Union.

En Île-de-France, pour le recensement 2010, on a eu une trentaine d'enquêteurs - *sans qui rien ne serait possible* - pour environ 5 000 exploitations. Des enquêtes qui ont lieu d'octobre 2010 à février 2011 et cela donne environ 700 variables présentées.

2) Les nouveautés du recensement agricole 2010

Le RA 2010 s'est appuyé sur des techniques d'enquêtes qui ont fortement évolué. En effet, c'est une enquête qui s'est faite de façon informatisée, à l'aide de tablettes. Au niveau des enquêtes, cela permet un certain nombre de contrôles croisés et ce, dès le remplissage du questionnaire.

On nous demande de plus en plus de recourir aux données administratives pour compléter les enquêtes et diminuer les coûts. Aussi, dans le questionnaire, plusieurs questions concernaient les identifiants des exploitants pour permettre de retrouver les exploitants dans les fichiers administratifs, notamment les fichiers de l'agriculture biologique.

Par rapport au recensement agricole précédent (en 2000), le questionnaire a également évolué de façon notable. On a beaucoup de questions nouvelles, en particulier sur les problématiques liées au développement durable notamment sur la fertilisation, la protection des cultures... mais aussi des questions renforcées sur l'irrigation, le travail et la protection des sols, les circuits courts... L'analyse de ces résultats est loin d'être terminée et je ne vous présenterai qu'une petite partie.

En contrepartie de ces nouveautés, quelques thèmes ont disparu du questionnaire, des questions auxquelles je tenais beaucoup personnellement. Il s'agit du matériel agricole (plus aucune donnée) et de la surface agricole utilisée (SAU) communale (question qui permettait de calculer cette SAU). Sur cette dernière question, j'ai longuement parlé avec un groupe de travail du CRIES, puisque nos interlocuteurs nous demandaient des surfaces agricoles à la commune alors que nous sommes, avec le RA brut, incapables de les communiquer. Si bien, ces derniers mois, j'ai réalisé un travail assez fastidieux pour essayer d'estimer la SAU à la commune.

3) Rappel des premières données issues du RA 2010

Le recensement agricole est un outil essentiel pour connaître le monde agricole et éclairer l'action publique, notamment dans le cadre de la réforme de la PAC attendue d'ici la fin de 2013.

La moitié (48 %) de la surface régionale est dédiée à l'agriculture :

- Près de 5 000 exploitations en 2010 ;
- 85 % des communes ont au moins un siège d'exploitation (1 093) ;
- Une situation assez fragile : face à l'urbanisation, la SAU des exploitations ayant leur siège en Île-de-France a encore diminué entre 2000 et 2010 (- 2,5 %).

Un rôle social aussi bien en ville qu'à la campagne :

- L'emploi direct : 11 400 personnes participent régulièrement au travail agricole ;
- Le socle, avec les autres régions du Bassin parisien, d'une activité agro-alimentaire solide ;
- 15 % des exploitations vendent en circuit court des produits alimentaires.

Entre 2000 et 2010, l'érosion du nombre d'exploitations se poursuit dans la région :

- 5 000 exploitations en 2010, contre 6 500 dix ans auparavant ;
- 146 exploitations ont disparu en moyenne chaque année.

Des exploitations plus importantes :

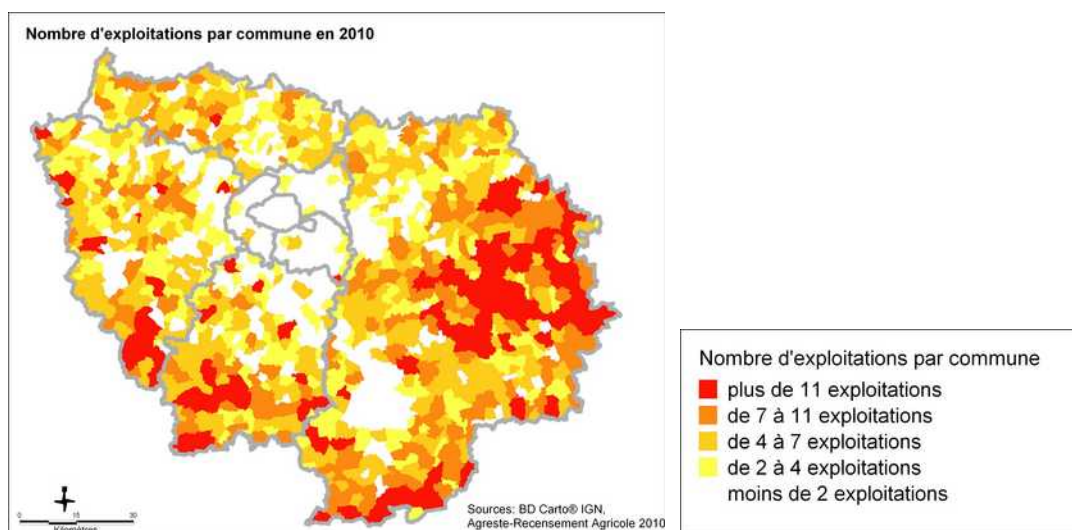
- Surface moyenne de 112 hectares (+ 26 % en 10 ans et + 2,3 ha/an) ;
- Potentiel de production moyen, par exploitation et par an, en hausse de plus d'un tiers en dix ans.

Spécialisation des exploitations :

- Accroissement du nombre des exploitations céréalières de plus de 200 ha ;
- Maintien des plus importantes exploitations horticoles-marâchères dont les exploitations vendant en circuit court ;
- Forte régression des exploitations mixtes ou de petite taille ;
- Développement des statuts juridiques divers : traditionnellement, dans l'agriculture, on a des exploitations nominales et on va de plus en plus vers des structures sociétaires.

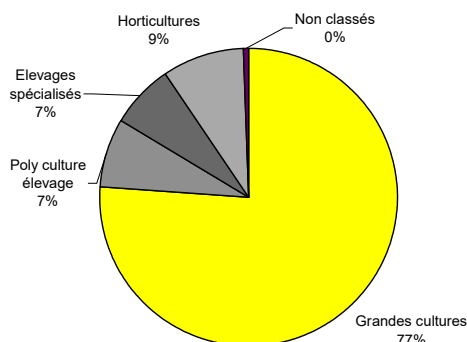
Quelques illustrations

Les exploitations sont plus nombreuses en périphérie de la région.



Les exploitations spécialisées en grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux, betteraves...) dominent par le nombre (77 %).

Nombre d'exploitation par spécialisation en 2010

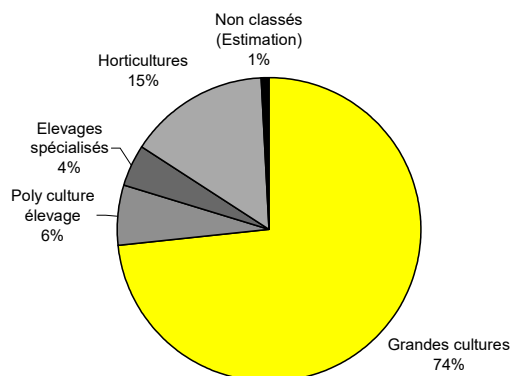


Source : Agreste-Recensement agricole 2010

Les exploitations sont regroupées par spécialisation, en fonction de leur production économiquement dominante.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures dominent par leur potentiel économique. Les exploitations horticoles et maraîchères ont un potentiel économique significatif, malgré leur faible nombre (15 %). Ceci est dû au fait que les grandes cultures sont sur des productions à faible valeur ajoutée, alors que l'horticulture est sur des productions qui se vendent chères.

Importance économique par spécialisation
(Indicateur: Produit brut standard ou PBS)



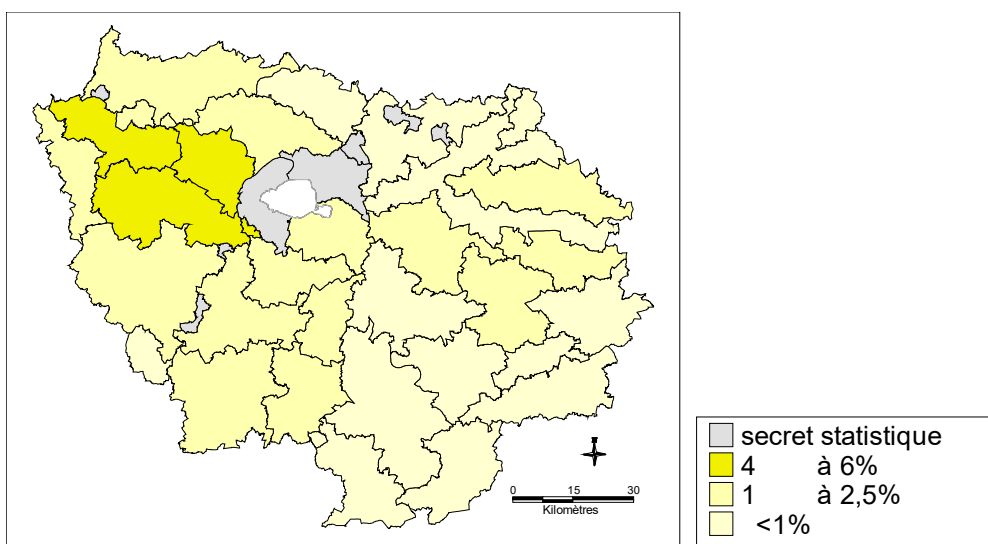
Source : Agreste-Recensement agricole 2010

Les céréales dominent le paysage francilien. A titre de comparaison, les surfaces en céréales (350 000 hectares) sont plus importantes que les surfaces urbanisées.

4) Les questions nouvelles ou enrichies

► Les successions culturales

L'Île-de-France est une région céréalière, mais loin de la monoculture. En effet, après avoir demandé aux exploitants « quelle était la surface où ils avaient cultivé la même culture trois ans de suite », on s'est aperçu qu'en Île-de-France, 1,5 % de la SAU a reçu la même culture entre 2007 et 2010. C'est très en deçà du record de certaines régions - l'Alsace et l'Aquitaine étant connues pour leur monoculture de maïs.



Source : Agreste-Recensement agricole 2010

Part des surfaces ayant été cultivées avec la même culture annuelle pendant 3 ans, de 2007/08 à 2009/10 par rapport à la SAU totale, par petite région agricole.

Cela dit, au sein de la région, on a un peu plus de monoculture dans le nord des Yvelines. Ce phénomène très localisé s'explique par quelques communes spécialisées dans la monoculture, en particulier de salade. Dans le reste de la région, quelques exploitations ont aussi adopté un système basé sur la monoculture, le plus souvent de blé. Parmi les exploitants classés dans l'OTEX (*) « spécialisés en céréaliculture et oléo-protéagineux », 33 ont déclaré plus de 50 % de leur SAU qui a reçu la même culture en trois ans. Ceci ne représente que 1 % des exploitations de cette OTEX. Sur ces 33 exploitations, seulement 10 ont une SAU de plus de 75 ha. Le phénomène semble donc toucher d'abord des exploitations « modestes » pour la région. Il peut s'agir, en partie, d'exploitations « en fin de vie », n'ayant pas de repreneur et/ou sous pression urbaine ; quand on n'a pas de repreneur, on ne s'occupe pas de la qualité (future) agronomique du sol, surtout quand c'est promis à l'urbanisation.

(*) L'OTEX (orientation technico-économique des exploitations) est calculée en fonction de la PBS (production brute standard) et non plus de la MBS (marge brute standard). Une exploitation est classée dans une OTEX spécialisée si la ou les productions concernées par cette OTEX représente(nt) au moins 2/3 de sa PBS totale.

► Le travail du sol

Dans le questionnaire, une nouvelle question s'intéressait au labour et aux techniques simplifiées de travail du sol : techniques de conservation ou semis direct.

On a une part importante de sol non labouré, l'Île-de-France étant une région de grandes cultures : seulement 50 % de la SAU est labourée. Près de 40 % des surfaces en cultures annuelles sont traitées par travail du sol réduit, dit de conservation, et 2,5 % ne sont pas travaillées (semis direct), plus difficiles à mener.

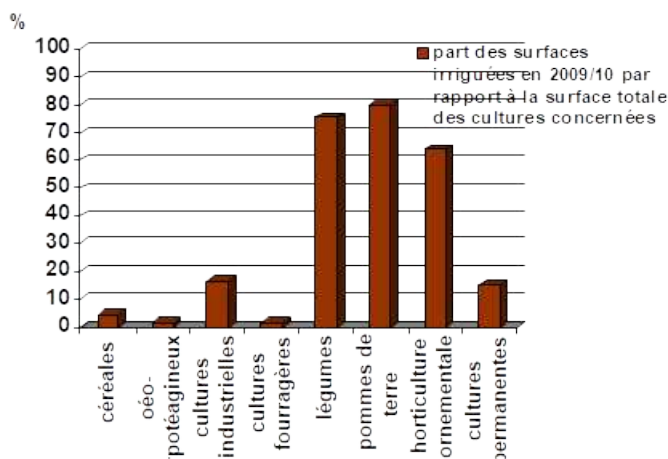
En Île-de-France, on est plutôt dans la moyenne haute par rapport à nos voisins. Ce sont des zones de très grandes cultures, de grandes exploitations, qui sont touchées par le non-labour et pratiquent beaucoup les techniques de travail du sol de conservation. Près de 1 300 exploitants ont plus de 50 % de leur SAU conduite avec ces techniques. Plus de 80 % de ces exploitations ont une SAU supérieure à 75 ha, et près de 50 % supérieure à 150 ha (c'est-à-dire supérieure à la moyenne régionale). C'est donc une technique qui se répand sur des grosses exploitations, car elle permet de passer plus vite sur l'exploitation, d'y passer moins de temps par hectare.

Il n'est pas inutile de rappeler que le labour a (avait) une fonction. Le labour est un moyen mécanique de lutter contre certaines adventices. Les agriculteurs biologiques de la région ont beaucoup moins recours aux techniques simplifiées de travail du sol. Un peu moins de 30 % de leurs surfaces arables (y compris les surfaces non bio) est déclarée cultivée avec des techniques de conservation ou en semis direct. Puisque évidemment, quand on est en grandes cultures, on compense parfois le non-labour par le recours aux produits phytosanitaires, ce que ne peut pas se permettre l'agriculture biologique.

► L'irrigation

L'irrigation (question enrichie dans le questionnaire) est une problématique importante au cœur de réflexions, surtout en région Île-de-France.

Au travers de la carte du bassin Seine-Normandie, on s'aperçoit que la région francilienne irrigue moins que nos voisins du sud. Par ailleurs, à l'exception du sud de l'Île-de-France, une part importante de la région n'irrigue pas les céréales. Par culture, les surfaces les plus irriguées au moins une fois au cours de la campagne concernent les légumes (75 %) et les pommes de terre (80 %). En Île-de-France, ce n'est pas dramatique car nous n'avons pas beaucoup de légumes et de pommes de terre, mais dans le cadre du développement pour les circuits courts de filières de productions légumières, la problématique « eau » est vraiment à prendre en compte ; cela peut-être un problème pour les agriculteurs et pour l'approvisionnement en eau, en raison des arrêts et des interdictions d'irriguer.



Source : Agreste-Recensement agricole 2010

► Les circuits courts

Dans une perspective de développement durable, l'accent est aujourd'hui mis sur les circuits courts (*) dans les politiques tant nationales que régionales.

(*) La commercialisation en circuit court comprend la vente directe au consommateur (à la ferme, au marché, en point de vente collectif ou en paniers) et la vente indirecte avec un seul intermédiaire (par exemple, vente du producteur à une grande surface).

Sur ce point, les questions du recensement ont été nettement renforcées. Une analyse des résultats a été menée à la Driaaf et a fait l'objet d'une publication disponible sur le site :

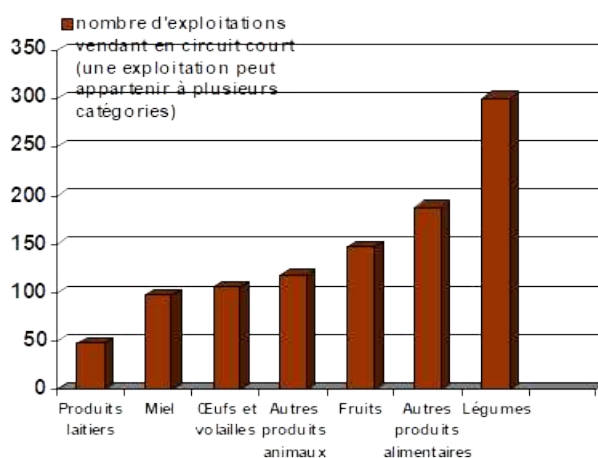
http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/RA_les_Circuits_courts_cle078f7c.pdf

En Île-de-France, près de 800 exploitations pratiquent la vente en circuit court, soit 15 % de l'ensemble des exploitations franciliennes (5 000 exploitations). L'Île-de-France est moins engagée dans les circuits courts que la moyenne nationale (21 %). La région a un bassin de consommation de proximité particulièrement important. Cependant, la production locale est soumise à une très forte concurrence (via notamment Rungis). De plus, les grandes cultures sont souvent difficiles à commercialiser en circuit court. Elles demandent notamment des étapes de transformation (blé/farine/pain). La question posée au recensement concernait la vente directe au consommateur ou avec un seul intermédiaire.

Entre 2000 et 2010, la part des exploitations commercialisant en circuit court a diminué dans la région (- 37 % en 10 ans) : elles représentaient 19 % des exploitations franciliennes en 2000. Cette diminution du nombre d'exploitations vendant en circuit court est plus forte que celle du nombre global des exploitations agricoles. Il est très difficile de comprendre les raisons de cette diminution via le recensement, ne serait-ce que parce que les mêmes questions n'existaient pas avant ! Il est même très difficile de savoir si le phénomène touche plus certains produits que d'autres ; les légumes par exemple.

Plus des deux-tiers des exploitants ayant des ruches vendent du miel en circuit court. A l'inverse, seulement 30 % des éleveurs de bovins vendent des produits en circuit court.

En Île-de-France, 300 exploitations commercialisent des légumes en circuit court. Plus de deux producteurs sur trois de légumes ou de fruits utilisent ce mode de commercialisation, contribuant fortement à leur chiffre d'affaires. Parmi les exploitations vendant des légumes, les deux-tiers réalisent en moyenne 75 % de leur chiffre d'affaires en légumes par ce mode de vente.



Source : Agreste-Recensement agricole 2010

Si l'on observe la carte géographique de la vente de légumes et de fruits en circuit court, peu de communes ont plus de deux exploitations. C'est un phénomène assez dispersé. Seuls se dégagent quelques pôles correspondant aux grandes communes de maraîchage de la région qui ont conservé un nombre d'exploitations important.

Grégory Gabriel

Dans le RA 2010, la surface agricole utilisée (SAU) communale a disparu ; y aura-t-il la SAU dans le prochain recensement agricole ?

Christine Cheveau

Ce (vrai) problème a été souligné auprès de notre service central. Je me suis appuyée sur les données des aides agricoles de la politique agricole commune (PAC) pour essayer d'estimer la SAU communale. Pour un secteur comme la Seine-et-Marne, c'est très bon, puisque nous avons quasiment tous nos exploitants qui déposent des déclarations d'aide. En revanche, mon estimation est plus chancelante sur des zones très maraîchères qui déclarent assez peu à la PAC. Dans ces zones, j'ai affecté à la commune siège l'ensemble des terres de l'exploitation (c'est un peu bancal !).

Pour avoir plus d'information, pour toute interrogation, il ne faut pas hésiter à solliciter le SRISE.

Joseph Olivereau

Quels sont les principaux bénéficiaires de votre étude ? Le Cervia qui est l'organisme régional chargé de la promotion des produits agricoles d'Île-de-France doit, me semble-t-il, se baser sur votre étude. Connaissez-vous tous ceux qui font appel à vous ?

Christine Cheveau

Les résultats présentés aujourd'hui ne sont pas encore tous diffusés.

Tout ce qui a trait à l'irrigation a été ou va être diffusé, via l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour laquelle on a réalisé un mémento statistique agricole. S'agissant des circuits courts, cela a été diffusé assez largement à nos partenaires. Actuellement, nous travaillons avec l'IAU îdF à des compléments d'enquête en particulier pour le circuit de proximité avec transformateur ; via ces groupes, l'information a été également diffusée.

En ce qui concerne la diffusion à venir, une étude sur les productions est prévue où seront intégrés les éléments d'analyse présentés ce jour. D'ores et déjà, les données brutes sont disponibles sur le site central du ministère de l'Agriculture.

Parfois, nous avons des points de contact : l'étude du CESER sur les circuits courts s'est beaucoup appuyée sur des données qui venaient du service statistique ; le rapporteur est venu longuement à la Driaaf.

Jean Lienhardt

Dans le recensement agricole, y-a-t-il des données économiques ? Si non, y a-t-il un moyen de faire le lien entre des caractéristiques agricoles et des données économiques ?

Par exemple, le RICA (réseau d'information comptable agricole) est une source économique... quand vous parlez des techniques de labour, peut-on faire le lien entre cette technique et l'efficacité économique ?

Christine Cheveau

Toutes les données économiques (chiffre d'affaires...) ne sont pas des questions que l'on pose dans le RA. Le RICA est un échantillon et je ne suis pas sûre que faire le lien entre le RICA et le recensement soit quelque chose de très pertinent et qui donnerait des résultats. Ce sont deux enquêtes très différentes et, méthodologiquement, cela ne serait pas très satisfaisant.

Sur les techniques de labour, j'ai cherché dans le recensement des données relatives aux produits phyto. Seule une question est posée « utilisez-vous des produits phyto ? oui ou non ». Le questionnaire du recensement est le résultat de négociations où l'on retient certaines questions (et pas d'autres questions).

Marielle Dhune

A Toulouse, n'existe-t-il pas une enquête spécifique sur l'utilisation des produits phyto ?

Christine Cheveau

Il s'agit de l'enquête des pratiques culturelles, dont les résultats seront bientôt diffusables. C'est une enquête par échantillon (avec extrapolation) qui n'est pas liée au recensement agricole ; elle concerne uniquement les pratiques culturelles.

Sur la question, il existe des enquêtes de la statistique agricole ; malheureusement, tout cela n'est pas relié.

Jean-Louis Girodot

Merci Mme Cheveau pour vos travaux tout à fait passionnants.

Pour terminer cet après-midi, je vous invite à suivre la présentation du programme de travail du CRIES. Jean tu as la parole.

6. Programme de travail du CRIES (mi-2012 / mi-2013)

Jean LIENHARDT

▷ **Le CRIES au 4^e trimestre 2012**

Formation « Ménages » : extension de l'enquête Logement 2013

Le 12 novembre prochain, la formation « Ménages » va être amenée à émettre un avis d'opportunité sur l'extension régionale de l'enquête Logement 2013 (ENL). Cet avis est obligatoire pour qu'une enquête accède au label de qualité statistique publique. Outre les membres de la formation « Ménages » (neuf membres), sont également conviés les experts qualifiés de l'enquête Logement et les partenaires franciliens de la convention : DRHIL, DRIEA, IAU îdF, Insee et Mairie de Paris.

Séance d'information : Retour d'expériences d'utilisateurs de DIAF-RP

En décembre ou janvier prochains, on se propose de faire un retour d'expériences à partir du service de DIAF-RP, diffusion infracommunale du recensement de la population (*). Cet outil permet de travailler les données du RP sur des contours dont on maîtrise les périmètres. Normalement, dans les bases conventionnelles, on a des contours imposés par les IRIS.

Depuis 18 mois, date d'ouverture du service, un ensemble de conventions ont été passées avec de grandes communes essentiellement : plusieurs dizaines de licences au niveau national et une quinzaine au niveau régional. Nous aurions 3 ou 4 expérimentations franciliennes qui pourraient faire l'objet d'un audit ou d'une exégèse... histoire de faire avancer les autres et peut-être décider d'autres communes à se joindre à nous. Le public pressenti serait les grandes communes, les conseils généraux et prospects.

Ce principe des retours d'expériences est intéressant et l'on pourrait imaginer la même chose sur le « recensement de la population, quatre ou cinq ans après » ; le CRIES de Toulouse a organisé une rencontre sur ce thème.

() Ce service de diffusion infracommunale du recensement de la population sur des zones à façon est destiné aux organismes ayant une mission de service public : collectivités territoriales, services de l'État, agences d'urbanisme... disponible sur les communes de plus de 10 000 habitants (dont le recensement s'appuie sur un répertoire d'immeubles localisés) sur des zones de plus de 1 000 logements définies par l'utilisateur.*

▷ Le CRIES au 1^{er} semestre 2013

Rencontre sur les « statistiques de l'innovation »

En avril, nous allons essayer d'organiser une rencontre sur les statistiques de l'innovation, un peu comme cela avait été fait pour les indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD) en juin dernier.

Prétexte :

- l'arrivée à maturation d'un ensemble de travaux régionaux et plurirégionaux issus des exploitations des CIS « Community Innovation Survey » (*).

L'enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2010), réalisée en France par l'Insee tous les deux ans, a fait l'objet d'une extension dans une dizaine de régions ou Dom (Bretagne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et Guadeloupe, Martinique, Réunion), afin d'obtenir des résultats pertinents à l'échelon régional. Les extensions régionales couvrent les unités de 10 à 249 salariés, mono ou quasi-monorégionales, non enquêtées dans l'échantillon national. L'Île-de-France a réalisé des extensions sur les enquêtes CIS 2008 et CIS 2010, mais sur le champ des services technologiques pour la première et de l'industrie pour la seconde.

Récemment, nous avons consacré un Bureau du CRIES à l'organisation de cette rencontre qui se tiendrait sur une journée. Une note précisant les premières pistes de réflexion a été réalisée ; les thèmes suivants ont été avancés :

- Etudes publiées et travaux en cours ou à venir menés par la DR Insee (partenariats) ;
- Travaux à caractère méthodologique (concepts, méthodes) ;
- Problématiques et politiques régionales (soutien à l'innovation) ;
- Témoignage(s) d'acteur(s) francilien(s) ;
- Discussion.

() L'enquête communautaire sur l'innovation est menée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et prend appui sur des définitions harmonisées au niveau international, manuel d'Oslo de l'OCDE notamment. Elle permet notamment de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer le poids économique, d'en évaluer les effets et d'en apprécier les mécanismes.*

Séance d'information sur les « statistiques d'entreprises »

L'organisation d'une demi-journée d'information sur les statistiques d'entreprises pourrait se tenir en juin.

Prétextes :

- les nouvelles modalités d'établissement des statistiques d'entreprises ;
- journée de communication nationale (DSE) au printemps 2013.

Comme vous le savez, la statistique d'entreprises est fondée sur les unités légales. Ces unités légales sont trop souvent déconnectées de l'activité réelle des entreprises. On réfléchit à constituer, à côté de notre répertoire d'unités légales, un répertoire d'unités économiquement pertinentes, par des regroupements d'unités légales ou en créant des parties de groupe.

Par ailleurs, la direction de la statistique d'entreprises (DSE) de l'Insee prépare une journée nationale de communication sur ce thème.

Cet ensemble d'éléments pourraient être de bon prétexte pour pouvoir « faire quelque chose » sur le sujet de la statistique d'entreprises.

► Activités diverses

Actes de l'assemblée plénière d'octobre 2012 (janvier 2013).

Synthèse des programmes de travail des membres du CRIES (mars-avril 2013) : ce document relatif aux PAT des opérateurs régionaux collaborant au système statistique régional est généralement apprécié et donne à voir un impressionnant panel de compétences et de travaux.

Groupe de travail sur les indicateurs conjoncturels (permanent).

Assemblée plénière du CRIES (septembre 2013).

7. Réactions au programme de travail et conclusions

Jean-Louis Girodot donne la parole à la salle pour des réactions : outre les perspectives de travail avancées aujourd'hui, l'assemblée a-t-elle des doléances, des propositions de contribution ou des suggestions à formuler au CRIES ?

François Hamet

De notre côté, nous souhaiterions travailler sur les bénéficiaires des grandes prestations qui sont départementalisées, comme le RSA, l'APA... Cela fait partie d'un des éléments de notre programme de travail pour l'année 2013.

Martine Freedman

Dans le cadre des Orientations conjointes État-Région pour l'adaptation de l'offre de formation initiale (OCER), la Région s'intéresse aux relations entre formation initiale et emploi en Île-de-France. Dans nos travaux, nous utilisons l'enquête d'Insertion des lycéens dans la Vie Active (IVA) de l'Éducation nationale, complétée par l'enquête d'insertion de l'Agriculture. De même, chaque année, pour éclairer la construction des préconisations détaillées par diplôme des OCER, la Région bâtit des diagnostics formation-emploi concertés pour 2 ou 3 filières.

Ces informations n'apparaissent pas dans la synthèse des programmes de travail de 2012. Aussi, je voulais vous demander comment pouvoir compléter ou alimenter ce document qui regroupe l'ensemble des travaux des membres du CRIES et qui est très utile.

Françoise Beaufils

Seules les personnes ayant répondu et renvoyé en mai dernier leur programme d'études et d'enquêtes statistiques régionales apparaissent dans cette synthèse... *mais il n'est jamais trop tard*. Tout au long de l'année, vos remarques sont les bienvenues et la version électronique diffusée sur le site Internet du CRIES (bandeau "Actualités" à droite de la page d'accueil) pourra en tenir compte.

La réalisation de cette synthèse se heurte à deux difficultés :

- tous les organismes ne font pas des programmes de travail ou, en tout cas, ces programmes ne sont pas prêts au moment de la synthèse ;
- pour certains (gros) organismes qui font ce type de programmation, il faut extraire et mettre en forme ce qui relève de la seule dimension « production d'information ou d'étude à caractère économique et sociale ».

Néanmoins, cette année, ce sont près d'une vingtaine de programmes d'étude et d'enquête que nous avons pu collecter, un peu mieux que les années précédentes.

Par ailleurs, j'aimerais juste rappeler qu'il est important de nous renvoyer votre programme de travail car l'élaboration de cette synthèse est un état des études en cours ou en projet inscrites au PAT des organismes membres. Réalisé dans un but d'information mutuelle, ce document doit permettre de repérer les études ou travaux réalisés en double et de couvrir, après concertation, les domaines faisant apparaître un manque d'information.

► Conclusions

Le programme de travail du CRIES a été validé par l'ensemble de l'assemblée. Par ailleurs, les échanges avec la salle ont permis de faire émerger des points importants.

1) Intérêt pour les extensions régionales d'enquêtes

L'utilité de réaliser des extensions régionales d'enquêtes « ménages », importantes pour la région Île-de-France, a été rappelée en séance. Ces extensions régionales répondent à une demande de nos partenaires régionaux et font l'objet d'un financement complémentaire. En effet, les échantillons doivent être de taille importante au niveau régional pour obtenir des résultats significatifs et comparables aux moyennes nationales, mais aussi pour réaliser des analyses très fines dès qu'il s'agit de croiser par exemple les caractéristiques des ménages et des logements ou d'avoir un éclairage sur des territoires infrarégionaux. L'extension de l'enquête Logement 2013 (voir pages 24 à 26) est un bon exemple de cette problématique.

Si d'autres techniques moins coûteuses sont à l'étude, comme les estimations sur petits domaines (échantillon sur de petites aires peu représentatif), elles ne pourront pas apporter de statistiques fiables à des échelles infrarégionales.

2) Demande de statistiques départementalisées

Pouvoir disposer de données à l'échelle infra régionale est une demande forte des utilisateurs d'informations économiques et sociales qui semble insuffisamment prise en compte dans les systèmes statistiques actuels. Ils souhaitent, par ailleurs, s'appuyer sur des indicateurs départementaux homogènes pour l'ensemble du territoire. Une approche plus locale de l'observation quantitative et qualitative dans les domaines de l'action sociale, notamment, s'avère prioritaire pour aider à la décision des politiques sociales décentralisées. On citera entre autres : l'analyse des minima sociaux et insertion, l'offre de soins et la meilleure connaissance du handicap en Île-de-France (voir pages 29 et 40).

Clôture de Jean-Louis Girodot, Président du CRIES

En mon nom, bien sûr, mais aussi au nom de Mme Lagarde, je voudrais tout d'abord remercier nos secrétaires généraux pour leur travail et Françoise Beaufils pour l'organisation de nos travaux. Je tiens aussi à remercier M. Centonze qui nous a permis, aujourd'hui, de travailler dans des conditions extrêmement confortables dans ce petit auditorium de la préfecture.

Enfin, je veux vous remercier, vous toutes et tous, d'avoir participé à cette assemblée plénière du CRIES. En effet, il est important pour les membres de votre bureau, pour ceux qui sont intervenus, de savoir que les travaux du CRIES, vous continuez de les suivre, vous les soutenez et vous pouvez apporter, vous aussi, votre pierre à l'information économique et sociale de notre région.

J'ai souvent le sentiment que si le CRIES n'existait pas, il faudrait l'inventer ; parfois, je me demande même comment certaines régions réussissent à vivre sans CRIES... *Ils doivent vivre nettement moins bien qu'en Île-de-France !*

Nous aurons certainement l'occasion de nous revoir très bientôt.
Merci à vous.

La séance est levée à 17 h 30.

Assemblée plénière du CRIES du 16 octobre 2012

Liste des annexes

- Annexe 1 Plaquette de présentation du CRIES d'Île-de-France
Bilan d'activité de l'année écoulée et programme de travail
pour la période mi-2012/2013
- Annexe 2 Point de conjoncture de la région Île-de-France
(Mis à jour le 16 octobre 2012)
- Annexe 3 Le cheminement d'une enquête
Note sur l'opportunité et la conformité des enquêtes statistiques
- Annexe 4 Rapports et avis rendus par le CESER d'Île-de-France
en 2011 et 2012
Regroupement par commission compétente
- Annexe 5 Le nouveau visage de l'agriculture francilienne
Dossier paru dans *La lettre* du préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris (n° 185 - 2^e trimestre 2012)
- Annexe 6 Signification des sigles
- Annexe 7 Liste des participants

Annexe 1

Plaquette de présentation du CRIES d'Île-de-France



"Plaquette CRIES
2012-2013.pdf"



Bilan d'activité de l'année écoulée
et programme de travail pour la période mi-2012/2013

Retrouvez l'ensemble des travaux du CRIES
sur le site Internet : www.cries-idf.fr

Annexe 2

Point de conjoncture de la région Île-de-France (Mis à jour au 16 octobre 2012)



"Point de
conjoncture IDF-16.1



Le Point de conjoncture a été conçu et actualisé par le service Prospective et évaluation de la Région Ile-de-France sur la base d'informations fournies par l'Insee Ile-de-France, la Direccte, Pôle emploi, la Banque de France, OSEO, les Bases BIEN et Perval des Notaires, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat et le CROCIS de la CCIP, le COE-Rexecode ainsi que de données statistiques publiques collectées sur internet.

Annexe 3

Le cheminement d'une enquête



Paris, le 10 octobre 2011 - n°142/D030

Note sur l'opportunité et la conformité des enquêtes statistiques

Selon la loi de 1951 (art.1^{er}), les statistiques publiques regroupent l'ensemble des productions issues :

- d'une part des enquêtes statistiques dont la liste est arrêtée chaque année par un arrêté du ministre chargé de l'économie ;
- de l'exploitation, à des fins d'information générale, de données collectées par des administrations, des organismes publics ou des organismes privés chargés d'une mission de service public.

L'article 2 précise que toute enquête statistique des services publics, à l'exclusion des travaux statistiques d'ordre intérieur ne comportant pas le concours de personnes étrangères à l'Administration, doit être soumise au visa préalable du ministre chargé de l'économie et du ministre à la compétence duquel ressortissent les intéressés. Le visa ne peut être accordé que si l'enquête s'inscrit dans le cadre du programme proposé par le Cnis, si elle est prévue par une loi spéciale ou si elle présente un caractère de nécessité et d'urgence indiscutables.

Une enquête doit ainsi, pour entrer dans le champ de la loi, respecter trois critères cumulatifs : *organique* (être réalisée par un service public ou assimilé), *de finalité* (l'obtention de statistiques), et *de champ d'application* (concours de personnes étrangères à l'administration).

Pour bénéficier du visa et par là même du secret (art.6) et de l'obligation (art.3), les enquêtes doivent donc :

- soit être inscrites au programme annuel du Cnis ;
- soit être prévues par une loi spéciale ;
- soit présenter un caractère de nécessité et d'urgence indiscutables.

Pour la première catégorie, l'inscription au programme annuel nécessite que le Cnis se prononce par deux fois sur l'opération :

- lors de son examen en commission thématique : en cas d'accord, le président de celle-ci délivre un *avis d'opportunité*, qui atteste que l'enquête est utile, qu'elle répond à un besoin d'intérêt général et qu'elle ne fait pas double emploi avec les sources existant sur le même sujet ; à noter que, pour les enquêtes régionales, c'est le comité régional pour l'information économique et sociale (Cries) ou, en son absence, une instance régionale dûment mandatée par le directeur régional de l'Insee pour l'occasion, qui délivre l'avis d'opportunité ;

- lors de son examen par le comité du label : celui-ci évalue la qualité des modalités de mise en œuvre prévues par le service enquêteur et délivre, en cas d'évaluation favorable, un *avis de conformité* (*sous-entendu : aux règles de l'art statistique et aux termes de l'avis d'opportunité*), attribuant à l'enquête un label *d'intérêt général* et de *qualité statistique* (assorti, le cas échéant d'une proposition de rendre l'enquête obligatoire).

Pour les deux autres catégories (loi spéciale, caractère de nécessité et d'urgence indiscutables), la rédaction de l'art. 2 permet d'admettre qu'elles sont opportunes par nature, et donc dispensées, si les délais sont très tendus, d'un examen en commission thématique du Cnis. Il va de soi que celui-ci

demeure indispensable dans les autres cas afin, notamment, que ces enquêtes bénéficient d'une bonne insertion dans les dispositifs généraux d'information statistique et d'un bon consensus social sur leur réalisation. En tout état de cause, la charge de la preuve du caractère de « nécessité et d'urgence indiscutables » incombe à l'autorité responsable du service enquêteur. Enfin ces enquêtes ne peuvent être dispensées d'avis de conformité : l'obtention du label et du visa ne peut se faire qu'après examen par le comité du label qui, seul, a compétence pour les proposer au ministre (art.20 du décret du 20 mars 2009).

Dispositions relatives au label d'intérêt général et de qualité statistique

Il résulte de ce qui précède que, pour appartenir au champ de la loi de 1951, une enquête doit, en général, avoir obtenu le *label* et donc être à la fois d'*intérêt général* et de *qualité statistique*.

Il peut cependant arriver que le comité du label constate que l'enquête qui lui est présentée est bien d'intérêt général, mais ne peut, pour diverses raisons, être considérée comme ayant la qualité statistique suffisante pour recevoir le label. Compte tenu de l'intérêt général présenté par l'enquête, le comité du label peut néanmoins décider, après avoir émis un simple *avis d'examen*, demander au ministre la délivrance d'un visa, en l'absence de label. Ce sera le cas en particulier

- pour certaines opérations expérimentales ou à caractère méthodologique : on trouve dans cette catégorie des démarches mettant en œuvre des techniques d'échantillonnage ainsi que des modes de questionnement et de dépouillement ou d'interprétation des résultats présentant un caractère novateur marqué, auprès d'échantillons de taille généralement réduite. Le caractère expérimental de ces travaux conduit le plus souvent le comité du label à en prendre acte sans attribuer le label, car il n'est pas en mesure, au stade où en est la recherche, de se prononcer sur la conformité de méthodes elles-mêmes en évolution ;
- modifications ou ajouts : il s'agit simplement dans ce cas d'exprimer que les modifications ou les ajouts apportés à une enquête ne remettent pas en cause le label déjà délivré précédemment ;
- non-compétence : il s'agit de reconnaître qu'il s'agit d'un projet d'enquête sur lequel le Cnis n'a aucune emprise (enquête internationale) et donc ne se sent pas habilité à délivrer un avis fondé et donc un label. Par ailleurs, le label peut, dans certains cas, n'être attribué qu'à une partie de l'enquête. C'est notamment le cas des enquêtes qui ne sont que partiellement de nature statistique, l'autre partie étant d'ordre épidémiologique, psychologique, etc. Le comité du label n'ayant aucune compétence dans ces domaines, ces aspects devront être examinés par d'autres instances. Le comité du label devra alors définir avec précision la partie du processus de l'enquête pour laquelle il donne son label et demande le visa du ministre.
- dossiers incomplets : le projet d'enquête présenté au Comité du label est inachevé ou incomplet ; c'est le cas des enquêtes comportant plusieurs étapes : le service a besoin d'un visa pour réaliser une première étape sur le terrain ; l'étape suivante pouvant avoir lieu l'année suivante, le dossier ne sera complet que plus tard : il s'agit alors de donner le feu vert pour une étape ultérieure.
- un autre cas de figure est fourni par les enquêtes test : normalement, les tests se font avant de présenter l'enquête au label ; ils portent sur des petits nombres d'interrogations, affichent clairement leur qualité de test et se font sans visa. Certains tests sont d'une ampleur telle qu'ils nécessitent une couverture officielle, donc un visa. Ils n'ont cependant pas toutes les caractéristiques permettant de se voir attribuer un label d'intérêt général et de qualité statistique. Concernant l'intérêt général, il leur manque souvent un débouché ; aucune production de statistique publique, pas de publication (sauf méthodologique) et la qualité statistique n'est pas forcément garantie puisqu'il s'agit souvent justement de tester une méthode et parfois sur un échantillon non représentatif.

Notons également le cas des post-enquêtes : il s'agit de s'assurer que tout est fait dans le respect des règles mais il n'y a pas matière à délivrer un label ni un visa (il s'agit d'enquêtes non statistiques sous forme d'entretiens réalisés par des chercheurs visant à approfondir les réponses des enquêtés sur telle ou telle question de l'enquête principale). Dans ce cas, le comité du label se contente d'émettre un avis d'examen, mais l'absence de visa interdit la publication de ces enquêtes dans l'arrêté annuel du ministre de l'économie.

Dans certains cas, la production d'un document formel d'un avis d'examen est nécessaire pour que la Cnil accepte d'instruire le dossier.

En l'absence de délivrance d'un label d'intérêt général et de qualité statistique, il convient d'éviter de demander le caractère obligatoire.

Si le label n'est pas délivré, les mentions portées sur les documents et questionnaires ne pourront évidemment faire référence au label d'intérêt général et de qualité statistique. Dans ce cas, on utilisera les formulations suivantes :

Vu l'avis du Conseil National de l'Information Statistique,

Visa n° XXXXX du ministre de l'Économie...

Les notions d'intérêt général et de qualité statistique

Les textes réglementaires laissent le Cnil libre d'apprécier les notions d'*intérêt général* et de *qualité statistique*. Par les nombreux avis d'opportunité et de conformité qu'ils ont formulés depuis 1994, les commissions du Cnil et le comité du label ont bâti une jurisprudence qui permet d'*explicitier des critères* pour justifier de l'intérêt général et de la qualité statistique d'une enquête. Ces critères sont au nombre de huit :

– **la confidentialité** : pour être déclarées conformes par le comité du label, les enquêtes statistiques doivent respecter de la manière la plus stricte le secret statistique, tel qu'il est défini par l'article 6 de la loi du 7 juin 1951. Ce critère ne souffre aucune marge d'appréciation : lorsque la confidentialité des réponses ne peut être assurée, l'enquête est hors champ. Celle-ci ne doit viser qu'à produire des données agrégées à partir de renseignements individuels eux-mêmes couverts par le secret. Il importe aussi de s'assurer, dans tous les cas de figure, que les conditions de la collecte respectent l'anonymat : lors d'une enquête par enquêteurs, ceux-ci doivent être uniquement chargés d'administrer le questionnaire et, en aucun cas, n'exercer, pour le compte du commanditaire, de fonctions répressives ou de contrôle ;

– **la diffusion** : une enquête dont les résultats ne sont pas, au moins partiellement, rendus publics n'est pas a priori dans le champ de la loi de 1951, son intérêt général n'étant pas avéré. Dans les faits, il suffira que les résultats soient *potentiellement diffusables* et *disponibles au public* (et pas seulement aux citoyens qui en feraient la demande à travers la CADA). Corrélée à la notion de diffusion, la notion d'*usage* doit être mise en avant : on ne saurait considérer comme répondant avec évidence à un besoin d'intérêt général une enquête réservée au seul usage du maître d'ouvrage. Sont ainsi hors du champ les collectes ayant pour caractère unique des usages administratifs, celles qui sont destinées à des études de marché ou, plus généralement, celles qui sont destinées principalement à des utilisations individuelles ;

– **la concertation** : pour justifier de l'intérêt général de l'enquête proposée, le service enquêteur devra démontrer au comité du label qu'il a bien pris en compte les divers aspects de la demande sociale ; pour cela, il est nécessaire qu'une concertation ait bien eu lieu avec représentants des utilisateurs potentiels des résultats de l'enquête et des enquêtés et des organisations syndicales ou professionnelles concernées ;

– **le caractère non excessif des questions posées** : le poids sur les enquêtés des questions posées lors de l'enquête doit être réduit à son strict nécessaire ; il convient en particulier d'éviter de poser des questions auxquelles on peut trouver la réponse dans d'autres enquêtes ou dans des fichiers administratifs ; de même, en particulier pour des enquêtes auprès des ménages, les questions posées ne doivent pas être inutilement intrusives dans la vie privée des personnes enquêtées ;

– **la nature des résultats** : les enquêtes dites statistiques conduisent, le plus généralement, à des résultats chiffrés. Cependant certaines enquêtes ont des objectifs principalement qualitatifs : recherche d'une typologie, connaissance des caractéristiques d'un domaine, enquêtes exploratoires... Ces considérations ne sauraient, à elles seules, leur enlever le caractère d'enquête statistique. Néanmoins, pour bénéficier de ce qualificatif, encore faut-il que les résultats, même qualitatifs, de l'enquête s'appuient sur des *analyses chiffrées* reposant sur des *méthodes statistiques* ;

– la méthodologie de la collecte et du traitement : pour recevoir le label, l'enquête doit être conforme aux règles de l'art en matière. Dans ce domaine, l'appréciation portera principalement sur cinq aspects :

- *le champ* : il s'agit de préciser le domaine sur lequel porte l'investigation. Pour une enquête auprès des entreprises, on doit s'appuyer sur des caractéristiques précises en termes de type d'unité (entreprise, établissement...), d'activité, de taille (effectifs, chiffres d'affaires) et faire référence, le plus souvent, à un répertoire, à des nomenclatures, à des catégories prédéfinies. Pour une enquête auprès des ménages, il faudra être au clair sur la problématique étudiée, les comportements socio-économiques analysés et préciser si ceux-ci concernent l'ensemble de la population ou une sous-population particulière définie par référence à des critères socio-démographiques (sexe, âge, profession...);

- *l'unité statistique* : il importe de définir avec précision le type d'unité enquêtée et le type d'unité observée : entreprise, établissement, groupe... dans le cas d'une enquête auprès de personnes morales ; ménage ordinaire ou non, ensemble du ménage, personne de référence, personne tirée au sort, personne-relais, dans le cas d'enquêtes auprès de personnes physiques. Dans les deux cas, il faut savoir avec netteté quelle est l'unité de collecte et quelles sont la ou les unités d'observation ;

- *les variables observées* : elles doivent être en bonne adéquation avec le phénomène étudié, être définies de façon claire, précise, compréhensible et se rattacher le plus possible au langage et aux pratiques des unités interrogées (qu'il s'agisse d'entreprises ou de personnes physiques) ;

- *l'échantillon* : il doit être le plus adapté possible aux résultats que l'on veut produire et être optimisé en fonction du degré de détail et de précision voulu. Une attention toute particulière sera portée au mode de sondage, au choix de variables de stratification ou d'équilibrage, aux biais et redressements éventuels (notamment, la correction de la non-réponse totale ou partielle), et, dans les enquêtes de type panel, à la gestion des entrées et sorties de l'échantillon ;

- *le traitement* : il s'agit ici de prendre en compte, au titre de la qualité, certains points particuliers, tels que le traitement des non-répondants (qu'on les redresse ou non, il faut expliquer pourquoi) ainsi que les méthodes d'extrapolation et d'estimation permettant, le cas échéant, de généraliser à l'ensemble de la population les résultats observés sur l'échantillon ;

– la taille de l'échantillon : une taille *trop faible* peut faire douter de l'intérêt général ou de la qualité statistique de l'enquête. Interroger peu d'unités peut s'avérer incompatible avec le degré de précision souhaité ou le volume des résultats que l'on a l'intention de publier. C'est ainsi que certaines monographies conduisent à de l'information qualitative permettant de préciser une problématique, mais difficilement généralisable en l'état à l'ensemble de la population. Dans le domaine des enquêtes auprès des ménages, une enquête portant sur moins quelques centaines de personnes a peu de chances d'être une collecte statistique. Dans le domaine des enquêtes auprès des entreprises, plus que le nombre des unités observées, c'est leur poids économique (en termes de chiffres d'affaires, de valeur ajoutée...) qui devra entrer en ligne de compte.

A l'inverse, une taille de l'échantillon trop forte peut faire douter de l'optimisation du sondage et, concernant les entreprises, aller à l'encontre des objectifs affichés en termes de réduction de la charge d'enquête pesant sur elles ;

– la teneur du questionnaire : il s'agit, en premier lieu, de bien distinguer questionnaire et formulaire, et donc de s'assurer que le questionnaire soumis à l'appréciation du comité du label n'est pas destiné à des fins *purement administratives* (auquel cas il faut s'orienter vers la procédure du formulaire visé par le Cerfa). Beaucoup d'enquêtes dites « statistiques » sont en fait des comptages réalisés par une administration envers ses assujettis. Les questionnaires papier correspondants sont peu à peu remplacés par des remontées de fichiers informatiques, dont l'exploitation statistique est non seulement possible, mais souhaitable dans le cadre de l'exploitation des sources administratives.

En second lieu, il faut s'assurer que la nature des questions posées dans le questionnaire soumis au comité du label permet une exploitation statistique. Cela peut conduire à exclure, dans les faits, les questionnaires exclusivement basés sur des entretiens *semi-directifs*, dont l'exploitation nécessite un coût de codage tellement élevé qu'il conduit le plus souvent à réduire la taille des échantillons en-dessous du seuil de représentativité (cf-supra). A condition qu'elles respectent la prescription précédente, les *enquêtes d'opinion* réalisées auprès des ménages ne sont pas écartées a

priori du champ du label d'intérêt général, même si, dans les faits, un partage s'est établi conduisant à ce qu'une majorité d'entre elles ne soit pas réalisée par le service statistique public. En outre, les sondages d'opinion destinés à servir d'appui à la communication gouvernementale relèvent d'une procédure particulière mise en œuvre par le Service d'Information du Gouvernement. Enfin, concernant les entreprises, la teneur du questionnaire doit rester dans le domaine *économique et social*, ce qui conduit à limiter les questions d'opinion à des sujets en rapport avec des décisions que sont susceptibles de prendre les personnes interrogées.

Des huit critères qui viennent d'être explicités, seul le non-respect de la confidentialité entraîne ipso-facto l'exclusion du champ de la loi 1951, et donc du label d'intérêt général et de qualité statistique. Pour les autres, une appréciation est nécessaire. C'est le rôle respectif des commissions thématiques et du comité du label.

Annexe 4

Rapports et avis rendus par le CESER d'Île-de-France en 2011 et 2012 regroupés par commission compétente

Le site Internet du CESER permet de consulter l'ensemble des rapports et avis : www.ceser-iledefrance.fr .

COMMISSIONS	INTITULÉ DU RAPPORT OU AVIS	PROBLEMATIQUE	DATE
Action européenne et internationale	Rapport-cadre sur la politique méditerranéenne de la Région Île-de-France	Le CESER approuve le dispositif de soutien régional, appelle à soutenir également les projets de la société civile des pays concernés, incite au soutien des initiatives qui visent à faire vivre la démocratie dans les secteurs économiques, sociaux et environnementaux. Il souhaite que la Région développe le compagnonnage industriel par un partenariat innovant entre les entreprises franciliennes et celles des pays du sud méditerranéen.	08/02/12
Agriculture, environnement et ruralité	Avant-projet de schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France (SRCE)	Il s'agit du volet régional de la trame verte et bleue qui a pour objet la conservation et la remise en état des milieux naturels et de la biodiversité ; celle-ci a d'ailleurs connu une évolution négative au cours des dernières années : régression des surfaces cultivées, artificialisation des cours d'eau, modification des paysages de vallées par l'exploitation de gravières et apparition de friches le long des infrastructures notamment.	19/09/12
	Politique régionale de l'eau 2013-2018	Le CESER approuve l'implication de la Région, le souci de cohérence entre les différents plans et schémas régionaux, l'intérêt de mener une politique régionale de l'eau avec tous les acteurs, l'effort important en matière d'aide à l'investissement en particulier dans le domaine de l'assainissement. Il préconise d'aider essentiellement les collectivités responsables, approuve le lien préconisé entre contrats de bassin et le SRCE, souligne le lien très fort existant entre politique de l'eau et agenda 21.	20/06/12
	Projet de schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE)	Le CESER note une difficile cohérence entre les documents de planification. Mais il propose de tirer parti des atouts spécifiques de l'Île-de-France, développer fortement le recours à l'énergie solaire, engager un développement modéré de l'éolien, réduire la consommation électrique et développer la production décentralisée d'électricité, contribuer à la construction à haute performance énergétique par l'agriculture et les forêts franciliennes, utiliser le bois énergie, développer la méthanisation et une filière performante de production de biocarburants, réhabiliter énergétiquement le bâti existant.	20/06/12
	Les enjeux de la production et de l'approvisionnement alimentaire en Île-de-France	Il s'agit d'agir sur la demande des consommateurs, faire face au contexte mondial et européen, agir sur les facteurs de production en Île-de-France, agir sur les circuits de distribution	16/03/12
Aménagement du territoire	La Seine, un territoire stratégique	Le CESER considère que tout projet visant à promouvoir l'axe Seine représente une dimension stratégique majeure, propose de faire d'une voie d'eau un moteur majeur à l'édification d'une stratégie industrielle et commerciale. Ceci s'accompagne d'un développement des moyens de transport et de logistique en aval et en amont de Paris, et doit rapprocher les franciliens de cet élément majeur de leur environnement.	11/04/12

	Révision du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) : premières orientations du CESER	Le CESER a toujours défendu le SDRIF comme facteur essentiel du développement économique, social et environnemental d'Île-de-France. Ce doit être un cadre de cohérence des politiques publiques, plus lisible et compact, qui doit prendre en compte les évolutions démographiques envisagées à l'horizon 2050 et les croise avec une ambition commune de croissance partagée État/Région. Le SDRIF doit dépasser le strict cadre régional et les contrats de développement territorial doivent s'inscrire dans les enjeux et objectifs du SDRIF.	10/11/11
Culture et communication	Les enseignements spécialisés de la musique, de la danse et du théâtre en Île-de-France, quel engagement pour la Région ?	Il convient d'engager une responsabilité régionale sur le champ des enseignements artistiques spécialisés, participer activement à la restructuration du secteur, mettre en place une instance de concertation, construire des outils d'analyse adaptés à l'échelle de la région, assumer une gouvernance sur les enseignements spécialisés en général et sur le cycle à orientation professionnelle en particulier, s'investir sur le champ de l'enseignement supérieur, affirmer des orientations stratégiques en concordance avec le schéma régional de formation tout au long de la vie, initier des partenariats innovants avec l'Éducation nationale, défendre les enseignements artistiques, impulser une nouvelle politique de communication, mobiliser les organismes associés et agir sur l'enseignement artistique.	16/06/11
Education, formation, enseignement et recherche	100.000 apprentis dans les CFA franciliens : une excellente nouvelle pour la formation et l'emploi des jeunes Contrat d'objectifs et de moyens en faveur de l'apprentissage, 2011-2015 L'apprentissage dans l'enseignement supérieur en Île-de-France		21/01/12 28/09/11 30/06/11
Emploi et développement économique	Les entreprises de taille intermédiaire en Île-de-France (ETI) La stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI)	Les entreprises de taille intermédiaire sont 1 029 en Île-de-France. Le CESER souhaite une croissance et un renforcement des ETI. Pour cela, il faut améliorer leur compétitivité, et les méthodes d'appui et d'accompagnement des PME à fort potentiel, en ajustant les critères de l'aide régionale, en adaptant la méthode régionale d'intervention et en recherchant un allongement de la durée de détention des participations au capital. Le regard du CESER a porté sur les 3 priorités affichées du projet SRDEI pour le renforcement de la capacité productive des PME franciliennes, le potentiel d'innovation au service de la créativité et la diffusion du progrès économique dans les territoires franciliens. Elle succède au SRDE (schéma régional de développement économique).	30/06/11 20/05/11
Finances et plan	. Avis sur le compte administratif 2011 de la Région Île-de-France . Avis sur le budget primitif de la Région Île-de-France . Les orientations budgétaires 2011 . Diverses propositions d'ordre budgétaire et financier . Modulation des aides régionales pour mieux lutter		20/06/12 08/12/11 10/11/12 27/09/11 27/09/11

	contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales . Le compte administratif 2010		16/06/11
Santé, solidarité et affaires sociales	La politique régionale de santé	Le CESER soutient les actions transversales du conseil régional qui contribuent à répondre aux besoins des Franciliens, et réaffirme le rôle complémentaire et néanmoins moteur du conseil régional en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé dans les politiques de santé élaborées par les différents acteurs de terrain.	18/09/12
Tourisme, sports et loisirs	Un fonds de développement touristique pour l'Île-de-France <i>FDTR : fonds de développement touristique régional</i>	A l'appui de son soutien la création de ce fonds, le CESER rappelle qu'il convient d'assumer les priorités clairement formulées dans les objectifs du <i>FDTR</i> (nouvelle dynamique en matière d'offre culturelle et touristique, d'hébergement, de formation, de transport, de déplacement, d'accessibilité, de sûreté), de mettre en place un dispositif de suivi des financements par le biais notamment d'indicateurs de performance et de renforcer l'efficacité de la gouvernance (chef de projet, orientation des dépenses).	20/06/12
	Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs en Île-de-France 2011-2016	Le CESER approuve les orientations cohérentes de cette stratégie et notamment les recommandations que sont la mise en place de modes de gouvernance renouvelés et partagés, le renforcement des capacités d'hébergement touristique, l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'information, la création d'une « marque » touristique, l'organisation d'un suivi et d'une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie régionale.	10/11/11
Transports	L'accessibilité des personnes handicapées aux transports franciliens	Le CESER préconise l'approfondissement de la connaissance des personnes en situation de handicap, la mise en place d'un suivi de planification des travaux, une meilleure coordination des aménagements de voirie, la désignation d'un coordonnateur chargé de la prise en compte d'une continuité du cheminement, la sensibilisation des Franciliens sur les obligations légales, une harmonisation tarifaire, un soutien aux programmes de R&D quant à la mobilité des personnes, et une forme de labellisation des gares.	10/11/11
Ville, habitat et cadre de vie	Pour une gouvernance du logement en Île-de-France	Le CESER milite pour la création d'une autorité organisatrice du logement en Île-de-France	20/06/12
	Relance de la production de logements en faveur des ménages à revenus moyens	Augmenter rapidement le parc locatif public et privé en Île-de-France, jusqu'ici inadapté aux ménages à revenus moyens, très insuffisant car peu attractif. La mobilité résidentielle est bloquée et il faut reconstituer en priorité un parc locatif entre 9 et 11€/m ² , produire 100 000 logements en 10 ans dans le locatif social et privé intermédiaire, orienter 1,8 milliard d'€ par an vers la production de logements intermédiaire et enfin identifier un pilote de la politique régionale du logement.	08/12/11
	Action régionale en faveur du logement des jeunes, des étudiants et des apprentis	Approbation de l'action volontariste du Conseil régional. Souligne la nécessité d'une évaluation des besoins, prend note de l'accroissement de l'offre publique, insiste sur le strict respect des engagements pris à tous niveaux pour qu'on aboutisse à une amélioration, se félicite de la signature d'une convention État/Région, demande un effort particulier pour une proximité lieu de résidence/lieu d'études, suggère le soutien de la Région au développement des logements sociaux de petite taille, préconise le développement des mesures renforcées complémentaires à destination des jeunes en situation de précarité ou de handicap, et soutient la création d'une autorité régionale du logement.	27/09/11

Annexe 5

Le nouveau visage de l'agriculture francilienne



"PRIF - Dossier
Agriculture - 2012.pdf



Dossier paru dans *La lettre* du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
(n° 185 - 2^e trimestre 2012)

Annexe 6

Signification des sigles

AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APEC	Association pour l'emploi des cadres
APUR	Atelier parisien d'urbanisme
ARS	Agence régionale de santé
(L')Atelier	Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire
CCIP	Chambre de commerce et d'industrie de Paris
CCIV	Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise/Yvelines
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CIS	Community innovation survey
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CRCI	Chambre régionale de commerce et d'industrie Paris - Île-de-France
CRIES	Comité régional pour l'information économique et sociale
CROCIS	Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services (de la CCIP)
CRMA	Chambre régionale de métiers et d'artisanat d'Île-de-France
CRT	Comité régional du tourisme
DIAF-RP	Diffusion infracommunale à façon du recensement de la population
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRIAAF	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRIEA	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement
DRIEE	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

DRIHL	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
EFL	Enquête Famille et logements
ENL	Enquête nationale Logement
ESS	Economie sociale et solidaire
ETI	Entreprises de taille intermédiaire
FMI	Fonds monétaire international
IAU îdF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS	Ilots regroupés selon des indicateurs statistiques (ayant environ 2 000 habitants)
ITDD	Indicateur territoriaux de développement durable
IVQ	Enquête Information et vie quotidienne
OCDE	Organisation de coopération et de développement
OFCE	Observatoire français des conjonctures économiques
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
PAC	Politique agricole commune
RA	Recensement agricole
RICA	Réseau d'information comptable agricole
RP	Recensement de la population
RSA	Revenu de solidarité active
SAP	Services à la personne
SAU	Surface agricole utilisée
SDRIF	Schéma directeur de la région Ile-de-France
SINE	Système d'information sur les nouvelles entreprises
SRCAE	Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SRDEI	Stratégie régionale de développement économique et d'innovation
SRISE	Service régional de l'information statistique et économique (Driaaf Île-de-France)

Annexe 7

Liste des participants à l'assemblée plénière du CRIES du 16 octobre 2012

BEUFILS Françoise	Insee Île-de-France - CRIES
BELBEZET François	DRIEA
BELEY Christian	Conseil général des Yvelines
BERNADET Sylvie	Driaaf Île-de-France
BOUCHERAT Jean-Claude	CESER Île-de-France - Président
BOUÉ Jérôme	CCIV Versailles Val-d'Oise/Yvelines
BRIMBAL Catherine	DRIHL Île-de-France
BROUILLET Frédéric	Insee Île-de-France
CENTONZE Christophe	Préfecture de Paris et d'Île-de-France - SGAR
CHEVEAU Christine	Driaaf Île-de-France
DAVAL Camille	DRIEA
De CORBIER Elisabeth	Conseil régional Île-de-France
DEFRESNE Marion	Rectorat de Paris
DELASSUS Martine	CRCI Paris - Île-de-France
DESRAY Xavier	Conseil régional Île-de-France
DHUNE Marielle	Insee Île-de-France
DOBEL Serge	Conseil général du Val-d'Oise
ELOMRI Sofia	Pôle emploi Île-de-France
FREEDMAN Martine	Conseil régional Île-de-France
GABRIEL Grégory	Conseil général de la Seine-et-Marne
GARBAA Samy	Pôle emploi Île-de-France
GILLET Éric	CESER Île-de-France - CRIES
GIRODOT Jean-Louis	CRIES - Président
GUEVARA Simon	Insee Île-de-France
GUHUR Valérie	CESER Île-de-France
HAMET François	Conseil général de la Seine-Saint-Denis
JEAN-MARIE Audry	Apur
JEANMOUGIN Gilles	Atelier
JEGO Corinne	Insee Île-de-France
JOIN-LAMBERT	Conseil régional Île-de-France

KIRTHICHANDRA Annie	Driaaf Île-de-France
LAGARDE Sylvie	Insee - Directrice régionale
LIENHARDT Jean	Insee Île-de-France - CRIES
LUCCIONI Danièle	CESER Île-de-France
MAGALHAES Denisio	DRJSCS d'Île-de-France
MAUGUIN Jocelyne	Insee Île-de-France
MONNIER Romain	CRMA d'Île-de-France
OLIVEREAU Joseph	CESER Île-de-France
OUDIN Benoit	Conseil général de l'Essonne
POLLINA Lucien	Insee Île-de-France
REY Florence	Conseil régional Île-de-France
ROMERA Anne-Marie	IAU Île-de-France
SARRON Clotilde	Insee Île-de-France
SAUGNAC Cyril	Direccte
SAVELLI-THIAULT Isabelle	Crocis de la CCIP
SENS Alexandrine	DRIHL Île-de-France
VIROT Pauline	Apur